

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL
TELEPHONE : HARBOR 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : HARBOR 1243
Rédaction : HARBOR 3679
Gérant : HARBOR 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER

FAIS CE QUE DOIS!

Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXIII — No 262
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-Unis et Empire Britannique 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

La gare Viger peut-elle être fermée?

En marge d'une importante production de documents

On n'entend plus parler depuis quelque temps de la fermeture de la gare Viger et de l'hôtelier de ce même nom. Ce silence ne garantit pas cependant l'exploitation de ces deux établissements doit continuer indéfiniment.

L'échevin de Saint-Jacques, M. Auger, dont les commettants ont l'intérêt le plus direct et le plus évident au maintien du statu quo, a obtenu du comité exécutif la production du dossier de la gare Viger, y compris la réponse, en date du 24 février 1905, du contentieux municipal à quatre questions posées par le Conseil des temps.

Voici ces questions:

1o. La Compagnie du Chemin de fer canadien du Pacifique peut-elle, à sa discrétion, fixer le point de départ et d'arrivée de ses trains à la gare Viger ou à la gare Windsor, ou est-elle tenue à ce que ce point de départ soit la première de ces gares?

2o. Remplit-elle ses obligations à ce sujet?

3o. Le gouvernement du Québec et la Cité de Montréal ont-ils, en vertu des lois et contrats relatifs à la matière, le droit de poursuivre la Compagnie à raison de l'inexécution de ses engagements?

4o. Quel recours la Cité peut-elle, dans les circonstances, exercer contre la compagnie?

Ce rapport au texte volumineux vient tout juste de nous parvenir. D'une lecture rapide, il paraît résulter que le contentieux a répondu dans l'affirmative à la 1ère et à la 3ème questions; à la quatrième, il exprime l'avis que la ville peut procéder par voie de mandamus. A la deuxième question, il répond que la compagnie, conformément à un rapport de l'un des ingénieurs de la ville, ne remplit pas ses obligations.

S'est-il produit depuis 1905 une modification dans la situation de la ville à l'égard de la compagnie? Nous n'en savons rien. Le rapport s'arrête, en effet, à 1905, mais il nous semble de première importance que le contentieux actuel soit invité à définir les droits actuels de la ville de Montréal.

* * *

Quoi qu'il en soit, il appert qu'il y a bien des années que la désertion systématique de la gare Viger est inaugurée.

Pourquoi? On a sans doute allégué que le développement de la ville se portait vers l'ouest. Mais nous sommes ici en présence de ce que nous avons appelé le cercle vicieux. Où est le point de départ de ce développement? N'est-ce pas dans le fait que, petit à petit, les moyens de transport ont été orientés de façon à rendre l'accès de l'ouest de plus en plus facile? En d'autres termes, si le flot populaire s'écoule de ce côté plutôt que d'un autre, n'est-ce pas parce qu'il a été canalisé dans cette direction et que l'on a sans cesse accru la pente?

Les autorités municipales ont un devoir clair à remplir. Elles sont les servantes de l'intérêt général. Or il est impossible d'admettre qu'il soit de l'intérêt général de créer la congestion excessive en un point donné, à laquelle correspond, à d'autres points, une mortelle anémie.

Bien plus, à l'époque où le transfert des trains de la gare Viger à la gare Windsor a commencé, la situation était différente de ce qu'elle est aujourd'hui.

Sans doute, le commerce et la valeur immobilière des propriétés de l'est et du sud-est subissaient lentement mais sûrement les effets désastreux de ce déplacement, mais il n'existait pas alors cet encombrement ni d'une augmentation formidable du roulage et qui date d'il y a une quinzaine d'années, c'est-à-dire de l'apogée de l'industrie automobile. Aujourd'hui, les mêmes rues, de même largeur qu'il y a quinze ans, mais bordées, par suite de la construction de gratte-ciel et de vastes immeubles commerciaux, d'une population dix fois plus dense, doivent recevoir un flot de trafic dix, vingt ou peut-être cent fois accru. De sorte que pour la commodité du public comme pour sa sécurité, l'édilité doit faire face à un dilemme: soit recourir à des expropriations ruineuses dans le quartier de la ville où les immeubles ont le plus de valeur, soit diminuer la congestion par le seul moyen qui reste à leur disposition, la décentralisation.

On pourrait dire que la crise actuelle s'est produite sous le signe de la centralisation, de la centralisation dans tous les domaines.

Et cette crise ne sera vraiment résolue que quand ce transport au cerveau aura été corrigé par un violent bain de pieds à la moutarde, si on nous passe cette métaphore familière: décentralisation dans la population, dans les moyens de distribution et de transport, dans les installations commerciales. La centralisation matérielle a outrancé à des répercussions morales et économiques évidentes. Elle favorise indubitablement les vastes entreprises commerciales et accomplit la ruine du petit commerce, si nécessaire à la saine économie de la collectivité. M. Lucien Romier ne soutenait-il pas que ce qui fait la force de la France, dans la crise actuelle, c'est que, tout en cédant au mouvement centralisateur universel, elle y a cédé moins que les autres nations et que les petites industries, parlant, les petits capitalistes, subsistent chez elle par milliers?

* * *

Souhaitons, en conclusion, que les autorités municipales soient frappées des aspects sérieux de cette situation et que cela leur inspire le désir de faire définir les droits actuels de la ville à l'égard de la grande compagnie ferroviaire. Une fois ces droits définis, que la ville les fasse respecter. Si, par malheur, ils étaient prescrits, tout ne serait pas perdu, car les moyens de pression morale ne manquent pas (exemple: la commutation d'impôts aux usines Angus).

Enfin, et c'est le corollaire de ce qui précède, en agrandissant le marché Bonsecours, comme elle paraît en avoir le désir sincère, non seulement l'administration municipale obéirait à des considérations d'intérêt général et ferait un placement nettement profitable, mais elle réparerait une longue et criante injustice: l'affaiblissement systématique des contribuables du sud-est.

Louis DUPIRE

L'actualité

Projet en l'air

Ce M. Ten Eyck, président de l'association des voies d'eau de l'Etat de New-York, qui a proposé hier à Washington l'annexion aux Etats-Unis d'une partie du Canada, soit ce projet se résume en quelques lignes, sur le papier: annexer aux Etats-Unis toute la partie de notre province sise au sud du Saint-Laurent et, avec cela, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'île-du-Prince-Edouard. Rien que cela. Il y a là environ deux

millions de notre population, dont plusieurs centaines de mille Canadiens de langue française. Pour M. Ten Eyck, voilà autant de gens qui seront contents, a-t-il l'air de penser, de partager les avantages de la civilisation américaine. Ils font partie d'un pays à peine développé, ils paient des droits de douane sur tout ce qu'ils achètent aux Etats-Unis. M. Ten Eyck leur veut du bien. Et si Washington adopte son plan, voilà autant d'heureux qu'il aura faits en quelques minutes. Pour un bienfaiteur, c'est un bienfaiteur.

* * * Cette annexion d'une des plus belles parties du Canada se ferait

difficilement? Non pas. M. Ten Eyck pense qu'il ne s'agit que de s'entendre avec la Grande-Bretagne. Elle doit des centaines de millions aux Etats-Unis, à titre d'emprunts de guerre. Il n'y aurait qu'à lui dire: "Nous vous prendrons ce territoire qui ne vous sert de rien; et nous vous libérerons d'une importante tranche de votre dette de guerre. Ça va? Topez là". Et Londres topa.

Il y a de légers embarras: ou Londres voudra, — et les Canadiens ne voudront pas; ou Londres et le Canada ne voudront pas; ou les habitants de toute cette région à annexer aux Etats-Unis refuseront le marché. Qu'à cela ne tienne. M. Ten Eyck a conçu le projet initial; il trouvera réponse aux objections.

Londres voudrait? Hypothèse. Mettons que Londres consente. Qu'est-ce que cela fait à l'affaire? Rien du tout. Londres n'est pour rien ici, n'est maîtresse de rien. L'Angleterre non plus. M. Ten Eyck doit le savoir. En serait-il encore à la période de notre histoire, — des avant l'Acte de Québec, il y a plus d'un siècle et demi, — où Londres aurait pu faire de nous ce que bon lui aurait semblé? Il a passé beaucoup d'eau dans le Saint-Laurent et même dans l'Hudson, depuis ce temps-là. Londres, aujourd'hui, ne saurait, ne pourrait, ne voudrait céder un pouce du territoire canadien sans le consentement explicite du Canada. Et si elle tentait de passer outre, qu'est-ce qui arriverait? Elle le sait. Aussi Londres a-t-elle dû se dire jégnalement, aujourd'hui, à lire la proposition de M. Ten Eyck: "What a stupid joke!"

Mettons que Londres s'entendrait là-dessus avec Washington. Qu'est-ce que cela ferait? Avancer l'heure à laquelle les liens constitutionnels déjà fort ténus entre le Royaume-Uni et le Canada achèveraient de se dénouer. Est-ce cela que voudrait M. Ten Eyck?

Celui-ci aurait-il oublié que dans les régions européennes où l'on a prétendu, par le traité de Versailles, reconnaître aux habitants le droit de disposer d'eux-mêmes et de manifester par plébiscite quelle nation ils choisissent, l'on n'a pas voulu disposer d'un simple trait de plume du sort des gens? On a fait mine de les laisser opter à leur gré. M. Ten Eyck ignorerait-il cela? Pas de plébiscite, rien du tout, pour ces milliers de Canadiens qu'il annexe d'un mot à son pays. Ils n'ont pas le choix. Lui-même, il opte pour eux. Ils seront américains, afin que les Etats-Unis profitent au maximum des avantages qu'il pourrait résulter de la canalisation du Saint-Laurent, des grands lacs à la mer océane. A John Bull Jonathan donnera au récipiendaire deux cents, cinq cents, un million de millions de dollars et John Bull se frottera les mains d'aise.

* * *

Au fond, tout au fond, M. Ten Eyck se moque de tout cela. Ce qu'il ne veut pas, c'est l'accord entre les Etats-Unis et le Canada sur le projet de canalisation Hoover-Bennett. Il le combat, le trône fantaisiste et de coût inabordable. Il veut le combattre, il lance en l'air un plan qu'il considère aussi fantaisiste: celui de l'achat préliminaire d'une large tranche du Canada par les Etats-Unis. Il s'est dit: "Là-dessus, il n'y aura pas d'entente. Par conséquent, si je le tiens, le premier, qui est impraticable, ne se faisant pas, le second restera en plan".

Le calcul n'est pas mauvais. Et ce descendant d'une des plus vieilles familles hollandaises établies là-bas vers les temps où nos ancêtres se fixaient sur la côte de Beaufort est autrement moins sot que les dépêches le représentent. Il propose de bâtir une pyramide sur une pointe d'épingle. Il sait d'avance que cela culbutera...

PIERRE et JEAN

Bloc-notes

Sourds et aveugles

Les journaux des Etats-Unis annoncent que l'on vient de publier le résumé d'une enquête sur la situation des sourds qui sont en même temps aveugles et, dans quelques cas, muets. On a relevé, aux Etats-Unis et au Canada, près d'un million de ces cas.

Cette enquête a été conduite par deux femmes, dont l'une, voyante, est sourde depuis son enfance et l'autre, qui voit, est partiellement aveugle. C'est la première qui a rédigé le rapport. Elle est actuellement présidente d'un comité spécial formé à Washington pour le soulagement des sourds-aveugles sous les auspices du Volta Bureau, de l'American Association to Promote the Teaching of Speech to the Deaf, de l'American Federation of Associations for the Hard of Hearing et de l'American Foundation for the Blind.

La femme qui occupe ce poste de confiance est une Franco-Américaine, originaire de Worcester, Mass., Madame Corinne Rochelleau-Rouleau. C'est à notre Institut des Sourdes-Muettes de la rue Saint-Denis qu'elle a fait ses études. En même temps qu'une femme d'action, c'est, en français comme en anglais, un écrivain de mérite. L'un de ses livres, Hors de sa prison, histoire d'une sourde-muette aveugle traitée à Montréal, a été couronné par l'Académie française.

Madame Rochelleau-Rouleau est l'une des personnes qui font grand honneur au groupe franco-améri-

cain. Elle est passionnément fidèle aux traditions de sa race.

Détail qu'on nous pardonnera de noter: cette personne qui ne s'entend point, qui a dû réapprendre à parler à l'Institut de la rue Saint-Denis, donne aujourd'hui des conférences publiques.

Simple question

On a vu par les dépêches d'hier que la Commission chargée de surveiller les finances des municipalités et de parer à leurs déficiences va demander la mise sous tutelle des corporations scolaires et municipales du village de Saint-Jérôme, au Lac Saint-Jean, ainsi que ces corporations municipales du Canton Bourget et de la paroisse Saint-Fulgence, au comté de Chicoutimi.

Nous posons une simple question: le gouvernement a-t-il, dans ces régions, des dettes courantes? Dans l'affirmative, quel en est le montant?

Il est fort possible que le gouvernement ne doive rien dans ce coin; mais, comme il paraît devoir en beaucoup d'endroits et que toutes les questions d'un caractère général que nous avons jusqu'ici posées sont restées sans réponse, il nous faut bien, pour être fixé sur ces points particuliers, procéder aujourd'hui par des questions de détail.

Si le gouvernement ne doit rien, s'il n'est donc, même indirectement, pour rien dans les malheurs de ces municipalités, nous serons enchantés de le proclamer — à la condition qu'on veuille bien nous le dire.

La "Survivance"

La Survivance, c'est, tous nos lecteurs le savent déjà, le journal français qui, en Alberta, travaille aux côtés de l'Association canadienne-française de la province. Elle vient d'entrer dans sa cinquième année. L'occasion est donc excellente de lui souhaiter succès et prospérité.

Et les souhaits ne doivent pas être de trop. Car, partout, sauf d'assez rares exceptions, les journaux qui ne peuvent compter sur des appuis extérieurs, sur le concours, par exemple, de groupes politiques et financiers, ont à mener de ce temps-ci une rude bataille pour la vie. La crise les atteint à la fois dans leur tirage et dans leur publicité. S'ils ont organisé des services auxiliaires, ceux-ci souffrent pareillement de ce mauvais état des affaires. Et, dans une province en grande majorité non française comme l'Alberta, où le nombre de lecteurs possibles est forcément limité, la situation, on le comprend, est particulièrement difficile.

Mais tout se combine aussi pour imposer aux Franco-Albertains un effort suprême pour le maintien ou le progrès de leur journal. De quel déplorable poids pèserait sur leur mouvement la disparition, ou même l'affaiblissement, de cette feuille qui, chaque semaine, leur porte les mots d'ordre des chefs, les tient au courant de la vie de leurs oeuvres, de celle de leurs groupes, les met en contact avec toute la vie catholique de l'univers, avec toute la vie française de l'Amérique?

La Survivance paraît heureusement avoir une forte envie de vivre. Elle a même arboré, à l'occasion de son cinquième anniversaire, une toilette nouvelle.

Notre "quêteuse"

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'infatigable quêteuse (pour les autres, s'entend) qui réclame de temps à autre pour les missions des cloches ou des harmoniums. Il lui faut parfois du temps, mais elle finit toujours par obtenir ce qu'elle veut.

Son dernier appel lui a valu une cloche et deux harmoniums; mais il lui manque encore deux harmoniums. — Je n'aurai point de repos, nous dit-elle, que ce vide ne soit comblé...

Avais donc à ceux qui peuvent aider à combler ce vide. Ils n'auront point de repos, eux non plus, tant que notre "quêteuse" n'aura pas gagné son point.

Comme la "quêteuse" des missionnaires a horreur de toute publicité personnelle, les intéressés pourront se mettre en relations avec le chef du Secrétariat de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. A. de la Rochelle (1182, boulevard Saint-Laurent, Montréal; téléphone, Plateau 1131), qui veut bien lui servir d'intermédiaire.

O. H.

Révolte au Honduras

Tegucigalpa, Honduras, 15 (S.P.A.) — Les libéraux défaits aux élections présidentielles de ces semaines dernières, ont organisé une révolte qui a déjà causé des centaines de morts. Les révoltés ont commencé les hostilités en s'emparant de deux villes: Nacaome, au sud du Honduras, et San-Pedro, au nord du pays. Aujourd'hui, ils sont aux prises avec des troupes fédérales.

La paix règne encore dans la capitale, mais elle paraît fort menacée.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies: paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARBOR 1241.

Une tempête d'une extrême violence ravage une partie du Japon (Voir page 3)

Les accords d'Ottawa

Les Communes en étudient quatre clauses

Elles votent les trois premières — M. Bennett doit encore éclaircir des "Maritimers" — La préférence sur le blé — Pas de séance, jeudi soir

POUR LA COMMISSION DU PORT DE MONTREAL

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 15. — Si grand que soit son désir d'obtenir au plus tôt la ratification des accords de la conférence impériale et ensuite l'ajournement de la session, le premier ministre n'entend pas que la vie mondiale en souffre.

Jeudi soir, les Communes ne siègeront pas parce que le premier ministre reçoit à dîner en l'honneur du colonel Harold MacNider et de Mme MacNider. Dîner d'adieu auquel assisteront tous les ministres du cabinet et plusieurs autres personnalités de notre monde politique et diplomatique. Le colonel MacNider, qui a été pendant deux ans ministre du gouvernement des Etats-Unis auprès du gouvernement du Canada, a démissionné comme tel, il y a déjà quelques mois. Les diplomates du gouvernement des Etats-Unis agissent d'ailleurs toujours de même à la veille d'une élection présidentielle dans leur pays. Si M. Hoover avait été réélu, peut-être M. MacNider nous serait-il revenu. L'élection du démocrate Franklin Roosevelt ne nous laisse guère d'espoir de revoir M. MacNider, d'ici quatre ans du moins, à la légation américaine d'Ottawa.

Notre premier ministre lui offre donc un dîner d'adieu. C'est pour cela que, jeudi soir, la Chambre ne siègera pas. Le premier ministre en a informé la députation, hier après-midi. Le leader libéral, M. Mackenzie King, n'a posé aucune objection; le leader du principal groupe d'extrême gauche, M. Gardiner, non plus.

Mais pour s'éviter le reproche qu'on pourrait lui faire d'occasionner une forte dépense au pays — c'est lui-même qui rappelle aux députés, l'autre soir, qu'une journée de session parlementaire coûte \$15,000 au trésor fédéral — M. Bennett a annoncé en même temps que la Chambre siégera vendredi matin, de 10 h. 30 à 1 heure. On reprendra ainsi une bonne partie du temps perdu.

Cette séance matutinale n'aura en tout cas pas comme conséquence de rendre possible un ajournement des Chambres cette semaine. On se demande même si l'ajournement de la session sera possible la semaine prochaine. Pour que cela se produise, les députés devront y mettre beaucoup de bonne volonté.

Hier après-midi, le premier ministre a présenté sa motion pour que les Chambres, l'hiver prochain, se remettent à l'oeuvre au 30 janvier. Sa proposition a été votée sans embarras. Il n'a cependant, pas été question de l'ajournement. M. Bennett n'a pas reparlé d'un ajournement probable pour d'ici samedi.

Les accords de la conférence

Les affaires de routine étant expédiées, les Communes ont entièrement consacré leur séance d'hier au bill qui a pour objet de ratifier l'accord commercial anglo-canadien qui a été conclu à l'été dernier.

Nous avons entendu parler de la préférence douanière que la Grande-Bretagne nous accorde sur le cuivre, l'amiante, le bois, les bestiaux, le lard ou pour dire autrement le bacon. Nous avons entendu repailler de la préférence de six cents par boisseau sur notre blé, de la question du change. Il paraît que parce que notre dollar est trop fort quand il s'agit de l'échange contre du sterling et que, en manière de conséquence, pour ne mentionner que cela, le homard de nos Provinces Maritimes se vendra difficilement en Grande-Bretagne. Autrement dit notre homard, pourtant si délectable, ne pourrait tenir contre la concurrence que lui fait la langouste européenne. Question de prix. Le homard canadien, pour l'honneur de se faire manger à la table de John Bull, serait en faveur de l'inflation de notre monnaie. Un Maritimer, en tout cas, l'a très sérieusement affirmé cet après-midi.

Le résultat de la journée

Le comité plénier a voté trois articles de l'accord anglo-canadien, les articles 3, 4 et 5. Il a entrepris l'étude de l'article 6. Il n'en fallait pas plus pour donner lieu à un débat qui se présente comme une macédoine assez indigeste: amiante et homard, blé et cuivre, bacon et bois de construction.

Par l'article troisième, la Grande-Bretagne s'engage à ne pas réduire, sans le consentement du Canada, le droit de 10 pour cent ad

valorem qu'elle a imposé, en 1932, sur certaines marchandises produites ailleurs que dans les pays de l'Empire. Et si l'on se reporte à la cédule C de l'accord, ces marchandises sont le poisson de mer frais, les conserves de saumon, les conserves d'autres poissons, l'asbeste, le zinc et le plomb.

Il n'est pas nécessaire d'être doué d'une bien grande imagination pour se rendre compte des développements oratoires auxquels cela peut donner lieu.

L'article quatrième se lit ainsi: "Il est convenu que le droit sur le blé entier, le cuivre, le zinc ou le plomb fixé au présent accord peut être supprimé si à un moment quelconque les producteurs de blé entier, de cuivre, de zinc et de plomb respectivement, de l'Empire, ne peuvent ou ne veulent d'abord offrir ces produits en vente au Royaume-Uni à des prix n'excédant pas les prix mondiaux et en quantité suffisantes pour satisfaire aux besoins des consommateurs du Royaume-Uni."

En fallait-il davantage pour faire recommencer la bataille entre Maritimers et Westerners sur la façon dont il convient d'expédier notre blé d'exportation, par des ports du Canada ou par des ports des Etats-Unis?

L'article cinquième dit que "le gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni invitera le Parlement à adopter la législation nécessaire pour modifier les conditions régissant actuellement l'importation au Royaume-Uni du bétail du Canada aux termes convenus en principe entre lui et le gouvernement de Sa Majesté au Canada". Cela veut dire, par là-même, que la Grande-Bretagne va faire disparaître l'embargo sur notre bétail.

L'article sixième, qui n'est pas encore adopté, pourvoit à l'établissement d'un contingentement de la part de la Grande-Bretagne en faveur de notre bacon et de notre jambon. La Grande-Bretagne consent à nous acheter 2,500,000 quintaux de bacon et de jambon par année. M. Stevens, notre ministre du commerce, dit que c'est pour la durée de l'accord et que l'accord doit durer au moins cinq ans.

Il ne peut être question de raporter tout ce qui s'est dit sur les trois articles de l'accord qui ont été votés et sur l'autre qui ne l'est pas. Une synthèse de la journée est impossible. Notons simplement quelques remarques en passant.

Un député conservateur colombien, M. Esling, dit que l'accord anglo-canadien va donner de sérieux avantages à sa province. Il ne comprend pas que les libéraux n'acquiescent pas à tout ce qui est conclu. M. Mackenzie King lui riposte que des membres du gouvernement de Grande-Bretagne ne considèrent pas que leur pays est définitivement lié par l'accord anglo-canadien. M. J. A. Bradette, député libéral de l'émigration, dit qu'il est d'avis que le Canada a grand tort de négliger le marché des Etats-Unis, son marché naturel, pour tenter la conquête de marchés lointains et fort aléatoires.

Notre amirauté

Le député libéral de Québec-Sud, M. G. Power, observe que la Rhodésie du Sud obtient de la part de la Grande-Bretagne la même préférence douanière que le Canada pour l'amiante. Or la Rhodésie du Sud dispose d'une main-d'oeuvre cafre qu'elle peut faire travailler pour des salaires ridicules dans ses carrières d'amiante. Le Canada n'est pas en mesure de subir pareille concurrence.

Mais il n'y a pas que la Rhodésie qui vende de l'amiante à la Grande-Bretagne, répond le ministre du commerce, M. Stevens. Il y avait encore la Russie et le Canada peut prendre une bonne part du commerce de la Russie.

Les bois de construction

Ce n'est pas en Grande-Bretagne, dit M. Neil, député indépendant de Comox-Alberni, que le Canada puisse vendre ses bois de construction, mais aux Etats-Unis. A cause du change, il n'y a pas un marchand de bois canadien qui puisse entrer en concurrence, en ayant quelque chance de succès, avec les marchands de bois de Norvège. C'est aux Etats-Unis que nous pouvons vendre notre bois et au lieu de chercher des marchés qui ne sont pas à notre portée, pourquoi ne pas comprendre l'argument géographique?

M. G. G. Power, qui agissait com-

me observateur du gouvernement de M. Taschereau à la conférence impériale, rappelle que les représentants des marchands de bois de Grande-Bretagne à la conférence d'Ottawa étaient divisés en deux groupes. L'un des groupes était en faveur du commerce avec la Russie et l'autre en faveur du commerce avec le Canada.

Les marchands de bois canadiens demandaient un embargo britannique sur les bois russes, une préférence douanière de 20 pour cent en faveur du Canada, un contingentement impérial, la part du Canada devant être de 25 à 33 1-3 pour cent.

Les deux groupes britanniques n'ont jamais pu s'entendre et le Canada n'a rien obtenu de ce qu'il demandait. Contre la Russie, le Canada n'obtient que le maintien du droit de 10 pour cent qui existe déjà. Ca n'est pas suffisant pour permettre au Canada de profiter du marché de Grande-Bretagne. D'aucuns prétendent que la Grande-Bretagne a posé un embargo sur les bois russes. Ca n'est pas exact. La Grande-Bretagne a dénoncé l'accord commercial qu'elle avait conclu avec les Russes dans l'espoir d'en conclure un autre plus avantageux.

M. Power ne veut cependant pas dénoncer l'accord anglo-canadien comme absolument mauvais. Il ne le tient pas non plus comme entièrement bon. Si le gouvernement avait pu secourir l'industrie du bois au moyen d'une prime, cela eût été acceptable mais il ne peut être maintenant question d'une prime pour le bois. On refuse une prime aux producteurs de blé.

L'industrie canadienne du bois ne peut être prospère si le dollar canadien n'est pas déprécié au niveau de la livre. A l'heure qu'il est nous ne pouvons vendre notre bois sur les marchés de Grande-Bretagne sans recevoir \$4.86 à la livre sterling ou encore sans que la livre sterling que nous recevons en paiement pour nos marchandises équivale à \$4.86 de notre monnaie. M. Power dit qu'il ne voit pas d'autre solution, quoi qu'en pensent certains gens de la province de Québec. Il n'indique pas plus clairement quels sont les gens auxquels il fait allusion. Mais pour sa part il considère que le gouvernement ne peut faire autrement que de continuer l'inflation qu'il a inaugurée la semaine dernière.

M. Nicholson, député conservateur d'Albion, qui a pris part aussi à la conférence impériale, à titre d'observateur, et qui a rencontré les marchands de bois de Grande-Bretagne, dit que la préférence douanière qui nous est reconnue par l'accord anglo-canadien donne de très bons résultats dans deux ou trois ans. Dès maintenant, même avec une préférence douanière plus forte, nous ne pourrions fournir au marché britannique le bois dont il a besoin. La préférence qui nous est accordée ne serait pas suffisante actuellement mais d'ici quelques années, les conditions peuvent changer.

La préférence douanière sur le blé

Certains députés sont évidemment de compréhension lente. Pour la vingtième fois au moins, depuis une semaine, le premier ministre a été prié d'expliquer comment fonctionnent la préférence douanière de six cents par boisseau que la Grande-Bretagne a convenu de nous accorder.

Le député conservateur de Halifax, M. W. A. Black, qui a toutefois l'excuse d'être un octogénaire avancé, voulait savoir si cette préférence ne vaudra que pour le blé qui est exporté par des ports canadiens ou si elle ne vaudra pas plutôt pour tout notre blé qui est exporté par des ports des Etats-Unis. M. Black, qui est un Maritimer et même un Blue-Nose, est comme de raison favorable à la seule expédition par les ports canadiens.

Pour être aimable envers ce bon vieillard, nous citons d'ailleurs son fidèle partisan, M. Bennett a donc répété ce qu'il a déjà dit bien souvent: Pour bénéficier de la préférence douanière de six cents par boisseau, il faudra démontrer qu'il s'agit de blé produit au Canada et consigné directement du Canada en Grande-Bretagne. Du moment que la consignation est directe, il pourra y avoir transit par les Etats-Unis. Du blé canadien pourra même, au dire de M. Bennett, être entreposé sous scellé aux Etats-Unis pendant six mois et bénéficier quand même de la préférence prévue dans l'accord anglo-canadien.

Le premier ministre peut toutefois en prendre son parti. D'ici la fin du débat, on le questionnera encore à ce même propos. Il ne manquera ni de Maritimers ni de Westerners pour ce faire.

Et pour le cuivre?

La Grande-Bretagne nous accorde, en vertu de l'accord conclu, une préférence de quatre cents par livre pour le cuivre. Encore faut-il que notre cuivre soit fondé chez nous et non pas aux Etats-Unis. C'est l'explication que M. Stevens, ministre du Commerce et de l'Industrie, a donnée à un député libéral colombien, M. Munn, de Vancouver-Nord. Celui-ci voulait sa-

(Suite à la page 2)

Demain: MERCREDI, 16 novembre 1932

Saint Edmond, évêque et confesseur.

Lever du soleil, 6 h. 54.
Coucher du soleil, 4 h. 23.
Lever de la lune, 8 h. 20.
Coucher de la lune, 10 h. 26.

Premier quart le 5, à 1 h. 50 m. du matin.
Pleine lune, le 13, à 2 h. 28 m. du matin.
Dernier quart, le 21, à 2 h. 58 m. du matin.
Nouvelle, le 27, le 27, à 7 h. 43 m. du soir.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

NUAGEUX: NEIGE CERTAINS ENDROITS

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 54.
Minimum aujourd'hui 40.
Même date l'an dernier 20.
Même date l'an dernier 20.

BAROMETRE

10 heures a.m. 30.05. 11 heures a.m. 30.05.
Midi: 30.06.

Chiffres fournis par le Service Météorologique de Montréal, 1010 St-Denis, Montréal.

L'agrandissement du marché Bonsecours

Une nombreuse délégation demande au premier ministre l'appui moral de la province — Il est prêt à appuyer une demande d'autorisation pour emprunter — L'autonomie municipale

Une nombreuse délégation composée d'un grand nombre de membres de l'Association des propriétaires et des hommes d'affaires du quartier Ville-Marie et de délégués de plusieurs municipalités des environs de Montréal a demandé ce matin au premier ministre de la province, M. Taschereau, l'appui moral de la province pour l'agrandissement du marché.

M. Monk, vice-président de l'Association, a parlé au nom de la délégation et a présenté au premier ministre des résolutions de 74 municipalités et de divers corps publics en faveur de l'agrandissement du marché Bonsecours.

M. Fernand Finet, qui faisait partie de la délégation comme député de Saint-Jacques, a dit que si l'ancienne administration avait dépensé pour le marché Bonsecours l'argent qu'elle a employé pour d'autres marchés, cela aurait été bien préférable et la question du marché Bonsecours serait déjà réglée.

Il a ajouté que la ville est prête à faire enfin cet agrandissement.

M. Monk a demandé que la Législature, au cas où Montréal n'aurait pas assez d'argent disponible sur le pouvoir d'emprunt pour les marchés, veuille bien autoriser un nouvel emprunt.

M. Taschereau a répondu qu'il est bien en faveur de cette amélioration. Vous demandez notre appui moral, a-t-il dit, nous n'en accordons jamais d'autre, nous ne connaissons que celui-là. D'ailleurs, cette question doit surtout être discutée avec les autorités de Montréal, nous tenons à respecter l'autonomie municipale. Pour ma part, j'appuierai une demande d'autorisation pour emprunter, et je pense bien que la Législature, en tant que je puis parler pour les députés, l'accueillera bien; cependant je ne sais pas ce que les députés feraient; parfois ils font à leur tête, on ne peut pas toujours les mener comme on veut.

Pour protéger le prince de Galles

Plus de 12.000 hommes ont été mobilisés pendant sa visite en Irlande du Nord où il se rend demain pour inaugurer les édifices du Parlement, à Stormont

Belfast, Irlande du Nord, 15 (S.P.A.). — Plus de 12.000 hommes ont été mobilisés pour protéger le prince de Galles pendant sa visite en Irlande du Nord où il se rend demain pour inaugurer les édifices du Parlement à Stormont. On a pris tellement de précautions pour assurer la sécurité du prince héritier que toutes ses allées et venues seront tenues secrètes et que l'on ne connaîtra probablement l'heure de son arrivée à Belfast que quelques heures d'avance. Les troupes de la police de l'Ulster ont fait de l'entraînement depuis quelques semaines en prévision de la visite du prince et elles formeront une haie ininterrompue qui conduira au Parlement. Les policiers en civil se mêleront à la foule un peu partout.

A la demande du prince lui-même, on n'a pas perdu de vue l'économie dans l'organisation des cérémonies qui marqueront les trois jours de son séjour en Irlande du Nord. L'itinéraire des réceptions lui permettra de connaître la vie de l'Ulster dans toutes ses phases. Le prince de Galles sera l'hôte du duc d'Abernon, le gouverneur de l'Ulster, à Hillsborough Castle, pendant la durée de son séjour.

Réduction du prix des alcools en Ontario

DIMINUTION DE 35c LA BOUTEILLE POUR LES SPIRITUEUX CANADIENS ET DE 40c LA BOUTEILLE POUR LES WHISKYS D'ECOSSE.

Toronto, 15 (S.P.C.). — Par la voix de son président, M. Stewart McClenaghan, la régie des alcools d'Ontario vient d'annoncer qu'elle diminue de 35 sous la bouteille le prix de la plupart des spiritueux canadiens et de 40 sous la bouteille celui des whiskys d'Ecosse. Ces réductions entreront en vigueur demain.

Nous faisons bénéficier le public de toute la réduction des droits douaniers et de l'impôt d'accise. En fait, nos réductions de prix sont légèrement plus fortes que les réductions des droits douaniers et de l'impôt d'accise.

Trois séries de réductions de prix entreront en vigueur demain: un rabais de 40 sous la bouteille pour les whiskys d'Ecosse; un rabais de 35 sous la bouteille pour les alcools de seigle canadiens; des rabais de 30 sous pour les gins canadiens de qualité inférieure.

Le rapport sur les assurances sociales

M. C. J. Arcand, ministre du travail, a remis à M. Alexandre Taschereau le rapport qui lui a été transmis hier par la Commission des assurances sociales. M. Taschereau n'a pas voulu le communiquer aux journaux avant de l'avoir lu; il le présentera demain à une séance du cabinet.

Une note de la Belgique aux Etats-Unis

Washington, 15 (S.P.A.). — Le gouvernement de Belgique a envoyé une note au gouvernement des Etats-Unis au sujet des dettes de guerre. Il paraît que cette note est semblable à celles que la Grande-Bretagne et la France ont envoyées la semaine dernière. L'ambassadeur, M. Paul May, a remis le document au secrétaire d'Etat, M. Stimson. On croit que la note sera rendue publique avant demain.

Le projet français de désarmement

Tout le monde répète qu'il est très complexe

Genève, Suisse, 15. (S. P. A.). — Le projet français pour assurer le désarmement et la sécurité, présenté hier au bureau de la conférence mondiale du désarmement, a été accueilli assez favorablement d'une façon générale, mais tout le monde répète qu'il est extraordinairement complexe.

On considère qu'un mouvement de désarmement est impossible si toutes les puissances ne sont pas représentées lors de la reprise de la conférence du désarmement. Lorsque le baron von Neurath, le ministre allemand des affaires étrangères, se rendra ici lundi prochain, pour assister à la réunion du Conseil de la Société des Nations, on veut tenter d'amener les grandes puissances à s'entendre sur la question de l'égalité de l'Allemagne en matière d'armements.

Certaines clauses du projet français, comme la création d'une armée internationale sous la direction de la Société des Nations, à qui l'on confierait de plus la surveillance des dépôts de munitions, semblent avoir laissé les Italiens un peu sceptiques. Il en est de même des Allemands qui semblent portés à croire que la procédure à suivre pour conclure les pactes de sécurité continentaux, la réorganisation des armées nationales telle que proposée par la France et la surveillance et l'inspection des troupes internationales soulèvent des difficultés presque insurmontables.

En Allemagne

Berlin, 15. (S. P. A.). — Le projet français de désarmement a été accueilli avec froideur dans les milieux qui reflètent l'opinion du ministère des affaires étrangères. On y entend dire que les propositions françaises auraient pour but d'organiser l'Europe d'après la conception française. Le projet soumis à Genève hier ne serait rien d'autre que celui de vieilles idées présentées sous une forme nouvelle. Plusieurs Allemands font remarquer que le projet garantit le statu quo européen, mais qu'il ne règle pas la question de l'égalité de l'Allemagne en matière d'armements qui se trouve ainsi renvoyée définitivement.

En Allemagne

Paris, 15 (S.P.A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Il paraît que ce projet diffère sur plusieurs points des projets britanniques.

Avant son départ, l'ambassadeur a conféré avec M. Matsudaira, l'envoyé spécial du Japon à la séance au cours de laquelle le conseil de la Société des Nations étudiera le rapport Lytton sur la Mandchourie. M. Matsudaira est passé par Moscou. Il a déclaré que ses conversations avec des membres des autorités russes lui ont paru des plus encourageantes. Les relations du Japon avec la Russie s'améliorent constamment, a-t-il dit, et il est probable que les deux pays négocieront un pacte de non-agression.

Le projet japonais de limitation navale

L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne en fera part à Genève

Paris, 15 (S. P. A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Il paraît que ce projet diffère sur plusieurs points des projets britanniques.

Avant son départ, l'ambassadeur a conféré avec M. Matsudaira, l'envoyé spécial du Japon à la séance au cours de laquelle le conseil de la Société des Nations étudiera le rapport Lytton sur la Mandchourie. M. Matsudaira est passé par Moscou. Il a déclaré que ses conversations avec des membres des autorités russes lui ont paru des plus encourageantes. Les relations du Japon avec la Russie s'améliorent constamment, a-t-il dit, et il est probable que les deux pays négocieront un pacte de non-agression.

Le projet japonais de limitation navale

L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne en fera part à Genève

Paris, 15 (S. P. A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Il paraît que ce projet diffère sur plusieurs points des projets britanniques.

Avant son départ, l'ambassadeur a conféré avec M. Matsudaira, l'envoyé spécial du Japon à la séance au cours de laquelle le conseil de la Société des Nations étudiera le rapport Lytton sur la Mandchourie. M. Matsudaira est passé par Moscou. Il a déclaré que ses conversations avec des membres des autorités russes lui ont paru des plus encourageantes. Les relations du Japon avec la Russie s'améliorent constamment, a-t-il dit, et il est probable que les deux pays négocieront un pacte de non-agression.

Le projet japonais de limitation navale

L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne en fera part à Genève

Paris, 15 (S. P. A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Il paraît que ce projet diffère sur plusieurs points des projets britanniques.

Avant son départ, l'ambassadeur a conféré avec M. Matsudaira, l'envoyé spécial du Japon à la séance au cours de laquelle le conseil de la Société des Nations étudiera le rapport Lytton sur la Mandchourie. M. Matsudaira est passé par Moscou. Il a déclaré que ses conversations avec des membres des autorités russes lui ont paru des plus encourageantes. Les relations du Japon avec la Russie s'améliorent constamment, a-t-il dit, et il est probable que les deux pays négocieront un pacte de non-agression.

Le projet japonais de limitation navale

L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne en fera part à Genève

Paris, 15 (S. P. A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Il paraît que ce projet diffère sur plusieurs points des projets britanniques.

Avant son départ, l'ambassadeur a conféré avec M. Matsudaira, l'envoyé spécial du Japon à la séance au cours de laquelle le conseil de la Société des Nations étudiera le rapport Lytton sur la Mandchourie. M. Matsudaira est passé par Moscou. Il a déclaré que ses conversations avec des membres des autorités russes lui ont paru des plus encourageantes. Les relations du Japon avec la Russie s'améliorent constamment, a-t-il dit, et il est probable que les deux pays négocieront un pacte de non-agression.

Le projet japonais de limitation navale

L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne en fera part à Genève

Paris, 15 (S. P. A.). — L'ambassadeur du Japon en Grande-Bretagne, M. Matsudaira, est venu aujourd'hui, en vue d'y communiquer un nouveau projet japonais de limitation navale.

Une lettre du juge Stubbs à M. Guthrie

Ce magistrat de Winnipeg demande des explications au ministre de la Justice

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à Ottawa une lettre où il demande au ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, de "donner quelque explication plus raisonnable de sa conduite envers lui qu'il n'a daigné le faire à date". Remise aux journaux hier soir, la lettre a été mise à la poste le 12 novembre, adressée à M. Guthrie. M. le juge Stubbs, qui doit comparaître devant une commission d'enquête judiciaire pour rendre compte de sa conduite comme juge de comté, y dit entre autres choses: "La conduite du procureur général de la province (M. W. J. Major) et la votre comme ministre de la Justice, qui êtes censés être les gardiens de la justice dans vos sphères respectives, en me persécutant et en me poursuivant, constituent le coup le plus dur et le plus subversif jamais dirigé contre les droits de la magistrature au Canada."

Winnipeg, 15 (S. P. C.). — M. le juge L. Saint-George Stubbs, de Winnipeg, vient d'envoyer à

Enquêtes économiques

Victoriaville Furniture, Ltd

La plus grande fabrique de meubles du Canada français et l'une des plus importantes au pays — Comment, grâce à une organisation coordonnée, cette entreprise de chez nous a pu déplacer en sa faveur une grande partie du commerce du meuble au Canada — Un bel exemple d'industrie régionale

Décentraliser, au point de vue géographique, la production industrielle, c'est une idée qui a souvent été mise de l'avant chez nous. Si, comme l'a justement souligné M. Lucien Romier dans l'un de ses cours à l'école des Hautes Etudes commerciales, l'industrie ne doit jamais, pour aucune raison, arracher l'homme de la terre pour en faire exclusivement un ouvrier, elle peut par contre être d'une grande assistance à l'agriculteur et même à l'agriculture si ceux qui l'administrent voient plus qu'un bénéfice immédiat à réaliser, s'ils ont le sens de leur responsabilité sociale.

La multiplication des villages et des petites villes, par l'établissement d'industries nouvelles, a pour effet d'assurer de l'emploi au surplus de population qui, sans cela, serait inévitablement attiré vers les grands centres. D'une part, si les autorités locales savent encourager un tel mouvement, tous les nouveaux ouvriers pourront faire un peu de culture maraîchère et un peu d'élevage pour répondre à une partie au moins de leurs besoins. Qu'il survienne une crise comme celle que nous traversons, que ces gens soient momentanément sans travail, ils pourront quand même se suffire sans tomber à la charge publique. D'autre part, la multiplication des petits centres ouvre des débouchés rapprochés à l'agriculture qui, ainsi, ne dépend plus exclusivement des grandes villes où elle devra souvent subir la concurrence des produits des autres provinces et même de l'étranger.

Par la multiplication des centres demeurant, demi-industriels, il devient aussi plus facile d'établir la petite industrie locale, l'industrie domestique, source de bénéfices considérables dans certains pays où on a su développer le goût des petits artisans. Toutes ces conditions réunies rendent les populations plus indépendantes, plus stables, parce qu'elles ne perdent plus alors, comme c'est le cas dans les grandes villes, le sens de leur propre responsabilité, parce qu'elles conservent tout leur esprit d'initiative.

L'industrie elle-même a souvent avantage à s'éloigner des grands centres industriels. Si cela peut parfois augmenter ses frais de transport pour la livraison de ses produits, elle se rapproche par contre ou de la source de la matière première qu'elle doit utiliser, ou de celle de l'énergie qu'elle pourra alors abstenir à meilleur compte. Et même si ces deux facteurs n'existent pas, elle pourra toujours s'assurer une main-d'œuvre stable à meilleur marché parce que le coût de la vie est moins élevé dans les milieux à demi ruraux où on est moins induit que dans les grands centres à des dépenses inutiles et que les idées révolutionnaires pourront s'y développer beaucoup plus difficilement que dans les quartiers surpeuplés et miséreux des grandes villes.

La Victoriaville Furniture Limited est un bel exemple d'industrie régionale qui, grâce à la direction avisée de ses administrateurs, a su s'assurer une place prépondérante, surtout depuis quelques années, dans l'industrie de l'ameublement au Canada.

Située en plein centre de la région des Bois-Francs, la Victoriaville Furniture Limited, qui fut précisément lancée en vue de l'exploitation forestière de la région, a utilisé depuis près de quarante ans le beau merisier qui peuplait cette partie de la province. Si aujourd'hui il lui faut faire venir d'assez loin le bois qu'elle utilise en quantité énorme chaque année, elle n'en est pas moins mieux située que la plupart de ses concurrents à ce point de vue. C'est donc une industrie essentiellement régionale qui a contribué pour une bonne part au progrès de la contrée environnante en achetant son bois, et à celui de Victoriaville en assurant du travail à un bon nombre de ses chefs de famille. En fait, on peut dire que si la crise a été moins accentuée à certains égards dans cette importante petite ville, c'est que sa principale industrie, la Victoriaville Furniture Limited, a pu maintenir son activité en grande partie alors que nombre d'autres entreprises similaires, tant dans notre province que dans l'Ontario, ont été forcées de fermer leurs portes ou au moins de réduire considérablement leur production.

Si cette entreprise doit beaucoup à la région environnante qui lui a assuré et lui assure encore une partie de sa matière première et une main-d'œuvre stable à un prix raisonnable, elle l'a

donc largement remboursée, d'autant plus que si elle continue de produire en grande quantité et donc à assurer constamment du travail à près de deux cents hommes, c'est grâce à l'esprit d'initiative de ceux qui l'administrent. C'est parce que ceux-ci n'ont pas craint de dépenser des montants considérables pour organiser leur entreprise de manière à lui assurer la production la plus économique, peut-être, qui existe au pays, qu'ils sont en mesure aujourd'hui de produire à meilleur marché que leurs concurrents des meubles de qualité égale, sinon supérieure, et qu'il peuvent conserver une bonne partie du marché canadien et donc maintenir l'activité dans leur fabrique et dans leur ville.

La Victoriaville Furniture Limited fut fondée en 1894 par deux hommes qui ont le plus fait pour développer Victoriaville, M. D.-O. Bourbeau, qui s'associa l'hon. Paul Tourigny et un certain nombre d'autres citoyens de cette ville. En 1920, M. J.-E. Alain, qui était à l'emploi de la maison depuis 1897 et qui en était gérant depuis déjà plusieurs années, s'associa à M. Georges Cantin, alors comptable-vérificateur, et ils achetèrent les intérêts de tous les actionnaires de la compagnie qui fut ensuite réorganisée financièrement.

Depuis cette époque, les progrès réalisés ont été considérables, au point que la Victoriaville Furniture Limited est devenue la plus importante fabrique de meubles dans notre province et l'une des



M. J. E. ALAIN, président et gérant général.



M. Georges CANTIN, vice-président et secrétaire.



M. F. E. ALAIN, surintendant de la fabrique.

plus importantes au pays. Compagnie essentiellement canadienne-française, elle n'en est pas moins parvenue à s'emparer d'une bonne partie du commerce du meuble de qualité moyenne au pays, de l'Atlantique au Pacifique, grâce au fait qu'elle peut vendre à meilleur marché que ses concurrents. C'est que les deux principaux propriétaires ont fait preuve de beaucoup d'esprit d'initiative et d'un réel sens des affaires en ayant eu recours, chaque fois que la chose était nécessaire, à de véritables experts pour mettre leur production au point.

Ainsi, après avoir pris possession de la fabrique, M. Alain et M. Cantin décidèrent de produire des meubles un peu plus luxueux qu'auparavant. Afin de pouvoir s'assurer une partie du marché canadien, ils décidèrent alors de réorganiser le mode de production et le système de la division du travail fut étendu à toutes les opérations, avec machines appropriées, au point qu'aujourd'hui c'est probablement l'une des fabriques les mieux outillées chez nous.

En 1928, afin d'obtenir une production plus rapide encore à un prix minimum, la compagnie fit venir à grands frais les experts de la Forest Products Engineering Co., de Chicago. Ceux-ci firent une étude complète des besoins de l'organisation, conseillèrent certains changements dans la marche de la fabrication et l'établissement du système de production à salaires fixes minima, plus bonis sur la quantité produite, bonis qui sont répartis tant aux contremaîtres qu'aux ouvriers. C'est, dit-on, le mode de production le plus efficace et le plus économique en ce qu'il active considérablement le rendement sans pour cela augmenter les charges fixes. Ce système permet aussi aux administrateurs de la compagnie de connaître en détail le coût de la production qu'ils peuvent contrôler à chacun de ses stades. C'est grâce à ce système, à la fois mode de fabrication et d'administration, que la Victoriaville Furniture Limited est en mesure de vendre à meilleur marché que les autres, à qualité égale.

Enfin, jusqu'en 1930, la compagnie ne produisait que des meubles faits à plein bois. La publicité de certains grands manufacturiers ontariens avait laissé croire que ce genre de meubles est bien préférable aux meubles en plaqué et la demande générale exigeait du bois solide. Aujourd'hui on sait de plus en plus que le contraire est vrai. Non seulement le meuble plaqué est plus solide et risque moins d'être influencé par les variations trop considérables de température, mais on peut obtenir des effets autrement plus beaux avec le placage. Aussi, pour répondre à une demande de plus en plus grande, les administrateurs de la Victoriaville Furniture Limited ont-ils décidé de fabriquer des meubles en plaqué, tout en continuant à produire certains meubles en plein bois.

Toutefois, comme on voulait une installation qui assurerait en même temps le meilleur travail au plus bas coût possible, au lieu de tenter des expériences qui risquaient de ne réussir qu'à demi, on fit de nouveau appel à un expert réputé qu'on fit venir des Etats-Unis. Ce dernier fut chargé non seulement de choisir la meilleure machinerie, mais aussi de l'installer et d'enseigner le procédé à un groupe d'ouvriers de la maison. Ce n'est qu'après six mois, alors qu'on fut certain que tout irait pour le mieux, que l'expert retourna chez lui.

C'est lorsqu'on visite les établissements de la Victoriaville Furniture Limited qu'on a une idée de l'importance de cette entreprise et qu'on peut vraiment juger jusqu'à quel point le principe de la division du travail y est appliqué.

La compagnie utilise toujours du bois de la région, mais elle doit aussi en faire venir d'ailleurs dans la province. Au moment où nous y sommes allés, l'immense cour à bois contenait 1,250,000 pieds de bois en planches. Cela toutefois ne représente qu'une partie de la consommation de la compagnie puisque celle-ci utilise environ trois millions de pieds de merisier chaque année sans

quantité normale d'humidité qu'il y a dans l'air à 70 degrés Fahrenheit.

Du séchoir, le bois est conduit à l'usine même où il sera préparé puis assemblé. Tout un étage est utilisé pour la préparation du bois. Il est d'abord débité sur une scie spéciale qui le coupe en longueurs voulues, suivant les parties de meubles à produire. A mesure que les morceaux sont ainsi obtenus, ils sont empilés sur des petits camions qui les transporteront ensuite d'une machine à l'autre afin d'éviter le plus possible de travail manuel inutile.

La première opération, lorsqu'on a obtenu les morceaux de planches, c'est de les passer à la scie "à déliner" lorsque c'est nécessaire. Cette opération consiste à enlever de la planche la partie de bois impropre à la fabrication du meuble, soit l'écorce, qui est restée parfois, les nœuds trop gros, etc. On redresse ensuite le bois en le faisant passer dans une machine spéciale qui, au moyen de véritables doigts d'acier, enlève de l'épaisseur la partie en trop résultant du fait que le bois est un peu plié lorsqu'il est resté trop longtemps empilé dans les cours à toutes les températures. Puis il est passé dans la dégauchisseuse et dans la raboteuse où chaque surface sera automatiquement aplaniée.

Suivant ce qu'on veut obtenir ensuite, le bois est soumis à différentes opérations. S'il s'agit de préparer des côtés ou des dessus de meubles, le bois sera passé dans la machine à joints, qui fait la rainure et la languette. Il sera ensuite encoilé au moyen d'une machine qui ne dépose que juste la quantité de colle nécessaire et les morceaux réunis seront mis dans les serre-joints. Si on ne désire que des montants ou toute autre partie du bâti du meuble, on refend le bois à la scie pour obtenir des morceaux de la largeur désirée et ces morceaux seront ensuite soumis à la machine à tenons et à mortaises, double opération qui permettra d'obtenir un assemblage rapide et solide. On utilise aussi naturellement la scie à ruban pour les découpages autres qu'en ligne droite, le tour à main pour les parties tournées qu'on n'utilise qu'en petites quantités et le tour automatique à couteaux pour celles qu'on produit en grande quantité, différents genres de machines à moulures, les machines à sculpter, la ponceuse (on dit machine à sabler chez nous) à cylindres pour polir les surfaces et la ponceuse à disques rotatifs oscillants pour les parties découpées ou tournées, etc.

On rencontre nombre de ces machines dans la plupart des grandes fabriques de meubles. Le fait important dans le cas de la Victoriaville Furniture Ltd, c'est que toutes ces machines sont disposées de manière à éviter le plus possible les manipulations inutiles du bois; c'est aussi l'usage constant des petits camions pour le transport intérieur et l'usage de l'air comprimé partout où cela peut être utile. Citons par exemple le cas de la scie à refendre où, au lieu de laisser l'ouvrier pousser la planche, on fait entraîner celle-ci par un support lancé de l'avant à une grande rapidité sous la pression de l'air comprimé, ce qui permet d'exécuter le travail en une fraction du temps qu'il aurait fallu à l'ouvrier pour l'accomplir. Partout aussi on utilise l'air comprimé pour le nettoyage des machines, travail qui doit être fait chaque soir, un quart d'heure avant la sortie. Enfin, partout, des aspirateurs attirent à l'extérieur les sciures, les copeaux, etc. tant en vue d'éliminer les risques d'incendie que pour purifier l'atmosphère des poussières qu'il y aurait continuellement sans cela.

Dans l'assemblage comme dans la préparation du bois, chacun a sa tâche particulière. Les uns préparent les dessus, les autres les côtés, un autre groupe fait les tiroirs et un quatrième les portes. L'assemblage proprement dit se fait sur un plan qui s'incline à volonté et qui est muni de serre-joints afin de maintenir les différentes parties en place. Lorsque le meuble est monté, un ouvrier est chargé de poser les portes et d'autres de le finir, soit faire les derniers ajustages, donner un dernier coup de papier verrier, etc.

C'est maintenant à l'atelier de peinture et de vernissage que nous le retrouvons. Si c'est un meuble en merisier destiné à imiter une autre essence de bois, il sera d'abord teint de la couleur voulue ou imprimé pour en faire un bois *Victorien*, comme nous le verrons plus loin.

Pour poser la laque et les vernis, on utilise naturellement la méthode au pistolet à air comprimé, méthode qui permet de faire le même travail qu'un ouvrier travaillant au pinceau, mais de dix à quinze fois plus rapidement. Pour activer le travail, le meuble est placé sur une table qu'on peut élever, baisser et retourner par le simple jeu d'une manette, toujours grâce à l'air comprimé. Cela évite à l'ouvrier la nécessité de toucher au meuble. En fait, il ne faut que quelques minutes à peine pour laquer ou pour vernir un meuble.

Dans le cas de certains meubles qu'il faut teindre, comme les chaises de salles à déjeuner par exemple, l'opération se fait encore plus rapidement, soit par simple immersion et par essuyage subséquent.

Enfin, la dernière opération à laquelle le meuble est soumis avant d'être mis dans des caisses à claire-voie, c'est le polissage. Cela se fait au moyen de polisseuses, machines enveloppées dans un tissu de laine et qui ont un rapide mouvement de vibration. L'ouvrier n'a qu'à conduire lentement la polisseuse et celle-ci fait tout le travail.

La Victoriaville Furniture Limited concentre sa production sur les ameublements de salles à manger, de chambres à coucher et de salles à déjeuner et sur les fauteuils en fibre, genre rotin. On n'y fait pas de meubles rembourrés, sinon quelques modèles de chaises de salle à manger. Soulignons en passant que la compagnie mettra prochainement sur le marché un siège genre rotin mais recouvert d'un nouveau tissu en cellophane tissé. Ce nouveau tissu, la plus récente découverte en fait de tissus d'ameublement, est d'une très grande solidité et il a l'avantage sur le rotin et la fibre d'être de différentes couleurs. Il pourra donner lieu à une grande variété de modèles, comme le tissage de la laine, du coton et de la soie, parce que chaque fibre a sa propre couleur. Ce tissu est inaltérable à l'eau et au soleil, comme l'est aussi la couleur, ce qui est un autre avantage important.

Enfin, la grande spécialité de la maison, une spécialité qui lui est exclusive au Canada, c'est de produire ce qu'on appelle le bois *Victorien*. C'est une reproduction des bois rares, mais qui a l'avantage d'être beaucoup plus réelle que le simple badigeonnage à la teinture, parce qu'elle reproduit le grain du bois imité. Dans le cas du bois *Victorien* le grain du bois reproduit complètement la couleur grâce à un procédé d'impression qui se fait au moyen d'un cylindre roulé sur une plaque de cuivre enduite d'encre sur laquelle est gravé le grain exact du bois à reproduire, au moyen du procédé photo-électrique. L'opération est très rapide et peu coûteuse, et la Victoriaville Furniture Limited peut ainsi vendre des meubles qui reproduisent parfaitement les plus beaux bois au même prix, ou à peu près, que les imitations simplement faites à la teinture. On produit ainsi des imitations de noyer, de frêne japonais et d'érable.

Les quelques chiffres cités plus haut donnent déjà une idée de l'importance de la Victoriaville Furniture Limited. Cette idée sera plus précise lorsqu'on saura que la surface totale utilisée pour la production est de 175,000 pieds carrés, soit le double de ce qu'elle était il y a dix ans.

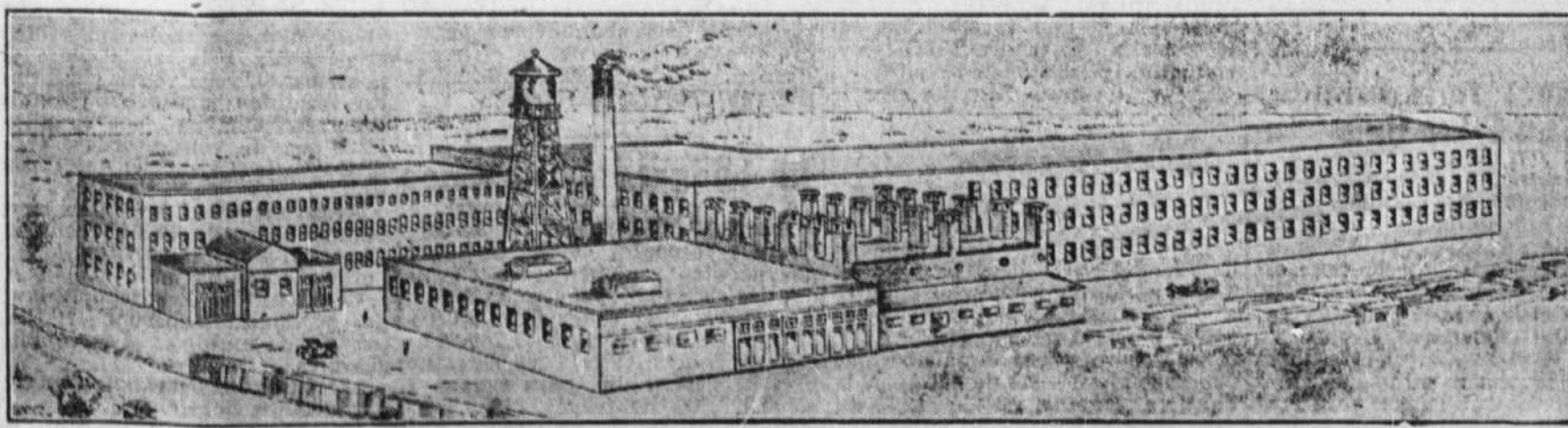
Le personnel est présentement de 175 hommes, mais il atteignit les 250 à certaines époques. Sa production, nous disait l'un des administrateurs, est de 250 ameublements par semaine.

Le succès de la Victoriaville Furniture Limited est d'autant plus intéressant à souligner que c'est une organisation essentiellement canadienne-française. Non seulement tous les ouvriers sont des gens de Victoriaville, mais tous ses administrateurs sont des nôtres. M. J.-E. Alain est président et gérant général; M. Georges Cantin est vice-président et secrétaire, tandis que les autres administrateurs sont MM. Henri Bray, F.-E. Alain et J.-R. Alain.

M. J.-E. Alain s'occupe de la production et des relations avec les clients. M. Cantin est chargé de la partie financière de l'entreprise. M. F.-E. Alain, fils du président, est surintendant de la fabrique. Il a d'ailleurs reçu une formation spéciale pour occuper cette fonction, ayant étudié à l'Ecole technique de Québec puis à l'Université de Syracuse, N. Y. Aussi est-ce à lui qu'on doit l'organisation de l'atelier des machinistes qui est attaché à la fabrique, atelier où sont préparés toutes les parties des machines, les couteaux, etc.

L'esprit d'initiative qui a caractérisé cette entreprise depuis dix ans surtout continue de se manifester constamment. C'est parce que les administrateurs veulent se tenir au courant des derniers modes de fabrication et des plus récents modèles de meubles lancés aux Etats-Unis que le président-gérant et le surintendant vont plusieurs fois chaque année visiter les différentes expositions de meubles qui sont tenues dans les principaux centres américains. Ainsi, on peut toujours offrir aux clients de la maison ce qu'il y a de plus nouveau sur le marché des meubles de valeur moyenne dans la république voisine et nul doute que cette politique a aussi contribué à assurer en partie le succès de l'entreprise.

Clarence HOGUE



Vue générale de la fabrique

La Page féminine

LETTE DE FADETTE

Il y aurait une éducation du goût féminin à faire dans notre pays. Les Canadiennes dépensent beaucoup pour leur toilette, mais, en général, ont-elles vraiment du goût?

Quand, au temps des robes courtes, on a vu tant de grosses femmes exhiber des jambes énormes pour suivre la mode, on ne pouvait s'empêcher de trouver que si elles avaient compris quelle allure grotesque elles se donnaient, elles auraient allongé leurs jupes.

Pour la généralité des femmes canadiennes, s'habiller comme un modèle de carte de modes, — que le modèle leur convienne ou non, — c'est le suprême de l'élégance. Elles se trompent et, sans être mal mises, elles tombent dans la banalité. Elles ont peu d'originalité et, comme elles s'achètent des robes en séries, c'est-à-dire, le même modèle répété dans toutes les couleurs et toutes les dimensions, on rencontre des dizaines de femmes habillées de la même façon ou à peu près. Les jeunes filles guettent une nouveauté pour l'adopter et, comme elles ont peu d'expérience et que leur goût n'est pas encore formé, elles sont parfois ridicules avec un amalgame de couleurs qui jurent ensemble, des exagérations, des chapeaux qui font penser à des chapeaux de singes! Ajoutez à cela l'emploi inhabile et exagéré du rouge et autres cosmétiques et, en plus d'être ridicules, elles paraissent vulgaires!

Devant les observations qui leur sont faites, elles répondent: "Tout le monde fait ainsi." Oui, la foule des personnes qui n'ont ni goût, ni distinction, et c'est la majorité, et elles suivent ainsi la direction de la majorité.

Une femme distinguée et qui a du goût choisit avec discernement ce qui lui va: elle évite tout ce qui tire l'oeil, elle garde sa personnalité, non en affichant les extravagances de la mode, mais par une élégance sobre, exquise, qui lui constitue une personnalité charmante.

Le goût de la beauté et de la simplicité, le culte de la ligne répondent à un des instincts élevés de notre être. Il s'acquiert et il se développe en étudiant les oeuvres d'art parfaites. Nous pouvons toujours les voir en gravures, sinon autrement. C'est leur variété, leur diversité de formes, les comparaisons que nous établissons entre elles qui forment notre conception de la beauté. Ne nous attachons pas au prix des objets pour établir leur valeur esthétique.

Evidemment, un objet très bien, quel qu'il soit commercialement parlant, sera toujours cher, mais parce qu'un objet est cher, il n'est pas nécessairement beau.

Nous pouvons, sans dépenser beaucoup, et si nous avons du goût, avoir des vêtements et des meubles irréprochables.

Je nomme ces deux catégories d'objets parce que c'est entre elles que nous nous mouvons et que c'est par elles que nous sommes environnées et approchées.

Recherchons donc là, plus que partout ailleurs, la simplicité élégante. Ayons l'horreur du compliqué, du faux luxe, des toilettes où les couleurs se heurtent et où les lignes se brisent, et nous acquerrons une sorte d'aristocratie dont je vais tâcher de vous convaincre.

Les gens vulgaires n'aiment pas la simplicité, ils redoutent, comme un indice de pauvreté l'objet dont la forme seule est agréable; il leur faut l'ornement et les ornements.

En demeurant simples dans notre mise, nous nous différencions donc du vulgaire, et en étant élégantes dans notre simplicité, nous établissons une grande distance entre lui et nous.

Notre élégance venant de notre goût, c'est-à-dire de l'essence de nous-mêmes, il y aura dans notre simplicité quelque chose d'imitable qui nous mettra à part et en vue bien plus que si nous étions banalisées dans le troupeau des mondaines ordinaires dont l'ambition est de ressembler à tout le monde! Ce qui aide le plus à posséder cette distinction, c'est le soin minutieux dans la toilette, la propreté recherchée et la fin du détail. Les jeunes filles doivent faire cet apprentissage: elles négligent souvent les détails par une négligence qui gâche souvent leur apparence.

En recommandant cet affinement du goût, ce soin exquis de nous-mêmes, j'ai la prétention de ne favoriser ni la futilité ni la coquetterie: ce ne sont que des devoirs secondaires de la femme, mais ils ont leur importance, puisque pour exercer leur influence la femme doit plaire.

FADETTE

Une question par mois

FAUT-IL DESABUSER L'ENFANT SUR LA PROVENANCE DE SES ETRENNES?

Il est d'usage, dans nos familles, de laisser croire aux enfants que c'est ou le petit Jésus en personne, ou le Père Noël qui viennent déposer chez eux leurs jouets, en passant par la cheminée.

Approuvez-vous cette habitude ou préférez-vous enlever aux enfants toute illusion et leur dire que ces étrennes, c'est leurs parents qui les leur donnent comme récompenses proportionnées à leur bonne conduite?

Ce sujet est proposé à tous nos lecteurs et lectrices. Ceux-ci devront écrire leur travail à l'encre ou à la machine, sur un seul côté de chaque feuillet. Nous recevrons les réponses jusqu'au 15 décembre prochain inclusivement. Les réponses qui arriveront après cette date ne seront pas considérées.

Prière de donner son nom véritable et son adresse, même si l'on ne désire être publié que sous un pseudo.

Adressez tout envoi à la Page Féminine, Le Devoir, 430 est, rue Notre-Dame, Montréal.

Feuilleton du "Devoir"

L'Aube sur la Montagne

par CLAUDE RENAUDY

(Suite)

— Tu le connais?

— Un peu...

— Enfin tu vois de temps à autre les propriétaires de ce domaine?

— Oui...

— Sais-tu s'il y a parfois au Val d'Enfer une jeune fille?

— Té, pour sûr, y a Mlle Anne.

Robert rit:

— Non, pas celle-là; je veux parler d'une personne beaucoup moins vieille.

— Y en a point.

— Jamais?

— Jamais...

Décidément M. de Servanne est encore plus fou que ne le croyait Robert! Aucune princesse ne se cache entre les murs du Val d'Enfer. Robert en a comme un regret, lui qui pourtant n'aime pas les femmes et les méprise. Seulement cela l'amuse un peu de penser à cette mystérieuse personne dont le comte voulait protéger le coeur. Après tout, si elle avait existé, Robert aurait peut-être été encore plus déçu. Une parente de M. de Servanne, c'eût été une demoiselle Anne, un peu moins ridée, mais aussi farouche et aussi laide.

Une question par mois

Une jeune fille cultivée

Placez une rose au milieu de jacinthes ou marguerites, elle sera toujours la fleur jolie, dont la grâce, le parfum, alliés également à la discrète élégance et au pénétrant arôme de ses compagnes, ne perdra nullement de sa subtile beauté. Une jeune fille cultivée destinée à vivre dans un milieu de moindre développement intellectuel, garde et a également le raffinement de sa pensée et de son esprit, et ce raffinement, si elle veut y joindre du tact et une habile et humble condescendance, se répandra facilement et avec avantage auprès des siens. Il est des sciences qui ne s'approfondissent qu'après une étude prolongée et suivie: celles-là il lui faudra bien les goûter tout seules, mais il en est d'autres qui se communiquent facilement par une leçon adroite, des remarques appropriées et des récits intéressants. Qui l'empêchera alors de les enseigner au sein de sa famille peut-être aussi douée qu'elle du côté de l'intelligence, et pour qui ignorance ne veut pas dire bêtise?

Une jeune fille cultivée ne s'ennuie jamais dans quelque sphère qu'elle se trouve; elle a tant de richesses à la portée de sa main que les trésors amassés en elle comblent toutes les insuffisances qui peuvent l'entourer intellectuellement. Dût-elle être reléguée dans une solitude complète, elle n'est jamais seule quand elle possède autant de personnages mouvants en son esprit, autant de jouissances intimes et de développement intérieur. Que peut-être les heurts inévitables semés sur sa route à côté des compensations inappréciables procurées par les connaissances acquises, et la sève et précieuse monnaie contenue en elle, pouvant acheter tant de bonheur. Car... le bonheur sur terre vient de nous-mêmes et des discrètes profondeurs de notre être. De ces profondeurs jaillissent des sources fontaines d'eau vive, quand l'instruction et l'éducation, mises à profit, les savent alimenter. Une jeune fille refuserait-elle cette chance exceptionnelle de pouvoir un jour se désaltérer à ces sources reconfortantes, parce qu'elle a tout simplement peur des frémissements trop abrupts, des chocs des intelligences?

Qui dit instruction suppose aussi formation morale, une plus grande compréhension de la vie, une saine philosophie, un coeur peut-être mieux façonné, une vie plus idéalisée. Placée au sein de cette petite société que compose la famille, l'enfant plus privilégiée n'a-t-elle pas la mission d'éclairer les routes, d'écarter les écueils, semer l'indulgence et la bonté, apaiser les orages, ennobler les ambitions et les désirs. Elle renoncera-t-elle aussi à cette tâche, parce qu'elle doit élever des sentiers non défrichés, parce qu'à côté de sa lumière il y aura des ombres? La lune refuse-t-elle de projeter sa pâle lueur quand elle est seule au sein de la voûte vœuve d'étoiles?

Je dis à la jeune fille élevée dans un milieu intellectuel et transplantée dans un centre de moindre culture: Que sont les vides où se meut parfois votre esprit seul à comprendre, à côté de l'abîme de vos secrets bonheurs, des jouissances infinies recelées en vous-mêmes? Que sont vos petites déceptions à côté de la mission si grande qui vous est confiée? Dites, l'idéal de vos esprits et de vos coeurs ne vous fait-il pas oublier la vie matérielle et ses mesquins ennuis?

R. RANTE.

8 novembre 1932.
N. B. — Nous ne pourrions pas considérer les réponses à ce sujet, arrivées après le 15 de ce mois. Voir la nouvelle question qui est en litige jusqu'au 15 décembre.

Partie de cartes

La partie de cartes annuelle de la jeunesse ouvrière catholique féminine J. O. C. F. aura lieu le jeudi, 17 novembre, dans le sous-sol de l'église Saint-Eusèbe de Vercell, rue Fullum, près Rouen, à 8 heures 15 précises.

Tous sont invités particulièrement les jockeys et leurs amis. Plusieurs prix de présence.

Robert pénètre sous un bois de pins abrité dans un repli de terrain, et soudain il aperçoit deux hommes dont la vue le fait tressaillir.

M. de Servanne est là, sa haute silhouette jaillissant du sol comme un arbre robuste, et il cause avec un promeneur élégant et jeune que Robert croit bien reconnaître: le visage d'une beauté régulière, ces yeux bleus, ces cheveux bruns et frisés, cette carrure d'athlète... oui, ce doit être le voyageur rencontré dans le train.

Le comte, en tournant la tête, aperçut Robert qui est bien obligé de s'avancer.

— M. Noldy... M. Guibert. Les deux jeunes gens s'observent, mais rien ne passe dans leurs regards, qu'une vague hostilité.

— Alors, vous êtes teneur, pianiste, compositeur... Que de talents!

Il y a dans ces mots une imperceptible ironie, mais cela amuse Robert qui répond avec calme: — Vous n'appréciez pas la musique?

A l'Ecole Normale Jacques-Cartier

SECTION DES FILLES

La partie de cartes annuelle, organisée par les anciennes élèves de l'Ecole normale Jacques-Cartier, a eu lieu samedi, le 5 novembre dernier, sous la présidence de M. l'abbé Adélaïde Desrosiers, principal. M. l'abbé Roger Marien, aumônier, était aussi présent.

Le bénéfice de cette partie de cartes est consacré uniquement aux oeuvres de bienfaisance et les dévouées organisatrices ont pu constater, tant par l'assistance nombreuse et enthousiaste que par la générosité de celles qui ont gracieusement offert des prix, combien leur heureuse initiative est appréciée et encouragée.

Après les salutations d'usage adressées par Mlle Claire Pelletier et Augustine Mooney, le jeu s'ouvrit joyeux et animé.

La musique et le chant ont paru fort goûtés. On applaudit, au piano, Mlle L. Lussier et G. Cournoyer; le chant en anglais par Mlle H. Pineau, accompagnée de Mlle H. Lefebvre, et le chant en français, par Mlle L. Gagnon, accompagnée par Mlle L. Lussier.

M. le principal dit quelques bons mots, très gais, très agréables; on servit un délicieux petit goûter, puis on procéda au tirage des prix. Voici la liste des heureuses gagnantes.

Prix de présence: Mme Charbonneau, \$2.50 en or, offert par Mlle C. Pelletier.

Mlle J. D'Aoust, \$2.50 en or offert par Mme Archambault.

Mlle Fabien, \$2.50 en or, offert par Mlle A. Lussier.

Mlle Archambault, \$1.00 donnée par Mme Langlois.

Mlle G. Gagnon, chemin de table brodé, donné par une amicaliste.

Mme J. Perron, un bûcher, donné par une amicaliste.

Le prix de la table d'honneur, appui-livre, a été offert par Mme René Cyr et gagné par M. l'abbé R. Marien.

TIRAGE

M. l'abbé A. Desrosiers reçoit une brochure, donnée par la directrice des amicales, et la remet au cercle d'études "Marguerite LeMoine", pour sa bibliothèque.

Mlle Ready, une lampe, offerte par Mme Dr Carignan.

Mlle Grothe, appui-livre, offert par Mlle B. Comète.

Mlle Larocque, serviettes brodées, don de Mlle L. Pineau.

Mlle Arcand, assiette à gâteau, don de Mme David.

Mlle Gendron, fleurs de fantaisie, don de Mlle G. Durocher.

Mlle de la Chevrotière, une lampe, don de Mlle Handfield.

Mme Bourdon, vase à fleurs, don de Mme Saint-Germain.

Mlle Carignan, porcelaine, don de Mme Tourillon.

Mlle Mariel, service japonais, don de Mlle Brulé.

Mlle Plante, serviette brodée, don de Mlle D'Aoust.

Mme Perron, mouchoirs de fantaisie, don de Mlle Mooney.

Mlle Larivière, vase à fleurs, don de Mlle Roussin.

Mlle Roussin, cartes de correspondances, don de Mlle Brogan.

Mlle Beaupré, gravure, don de Mlle Ward.

Mme Paquin, statuette, don de Mlle Zappa.

Mlle Beauchamp, porte-mouchoirs, don de Mlle Messier.

Nos contes historiques

Récit du Fr. Elie, E.C.



Sous les coups de bélier, la porte s'entr'ouvre et d'Iberville se précipite seul, tête à la main, à l'intérieur du fortin. La porte se referme, mais notre héros frappe d'estoc et de taille, jusqu'à ce qu'elle cède de nouveau. Les Anglais découragés se rendent.

Pierre Le Moyne d'Iberville (suite)

Illustrations de J. McIsaac.



La troupe se dirige ensuite vers le fort Rupert. Un navire est dans la baie. D'Iberville et Maricourt, avec neuf braves éprouvés, vont sur deux canots d'écorce aborder le vaisseau ennemi. Deux Anglais sont tués, et les autres se rendent.

(à suivre)



Plus de cent Anglais, à la baie d'Hudson, en 1684, tendent des pièges à d'Iberville, qui n'a qu'une trentaine d'hommes sous ses ordres: il drisse des embuscades à ses adversaires, s'empare d'une bonne partie des équipages et finalement oblige les navires à amener pavillon.

(Courtoisie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)

MAL DE DOS

Prenez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Si votre mal de dos provient d'une condition de fatigue... d'épuisement, le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham est ce dont vous avez besoin.

Depuis près de soixante ans, les maux de dos, de tête... résultant de la fatigue... disparaissent sous l'action de ce merveilleux remède, qui fortifie le système, et donne aux femmes un regain de force et d'énergie. Si vous êtes nerveuse... faible... en épuisement, il devrait vous soulager.

98 femmes sur chaque 100 femmes qui nous ont fait rapport, disent que ce remède leur a fait du bien. Achetez-en une bouteille aujourd'hui chez votre pharmacien... et observez les résultats.

L'après-midi se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement. Les fleurs de la chapelle ont été offertes par Mlle A. D'Amoré et par l'Amicale.

Le Conseil de l'amicale tient à remercier de la façon la plus sincère et la plus cordiale les généreuses donatrices et toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette partie de cartes.

La secrétaire.

A l'Asile de la Providence

M. Fernand Rinfret et M. Gerard McShane, P.S.S. visiteront les dames patronesses de l'Asile de la Providence, à l'occasion de la partie de cartes au bénéfice des pauvres qui aura lieu les 23 et 24 novembre dans les salons du Conseil LaFontaine, 480, rue Sherbrooke est. Assisteront à cette réunion de charité qui prend la forme d'un événement social:

Mmes H. Gypnot, J.-M. Guindon, T.-X. Renaud, R. Tessier, J. Leclerc, A. Brunet, H. Delorme, Alb. Lafrance, Léon Gagné, Art. Renaud, P. Lafrance, O. Baillargeon, L.-C. Forest, J.-M.-R. Longin, J. H. Brodeur, J. Peladeau, E. Hurtubise, L.-P. Forget, J.-E. Daoust, M. Thibodeau, Geo. Beausoleil, N. Picoté, A.-E. Moisan, Mlle M.-L. Labrecque, Mmes E.-J. Chapleau, H. Sénécal, Ed. Labrecque, M. Gendreau, Hect. Desjardins, Eug. St-Jacques, J.-T. St-Cyr, A. Leroux, A. Besner, J.-H. Ethier, Ed. Giasson, J. Hébert, L.-P. Dugal, J. Cattarini, Art. Berthiaume, Méd. Paquet, Max. Raymond, A.-A. Larocque, J.-P. Forest, H. Barsalou, A. Chevalier, F. Ostell, M. Beullac, J. Hurtubise, Mles Gravel, Mlle Gauthier, Mmes M. Lapiere, R. Fréchet, J.-V. Desautels, W. Lebrun, J.-L. Perron, L.-H. Timmins, J. Boileau, J.-D. Raymond, Geo. Migneault, J.-A. Archambault, P.-P. Martin, D. Boileau, G. Beaubien, A. Racine, C.-A. Daigle, L. Trépanier, A. Morin, Os. Dufresne, J.-O. Durocher, A.-A. Durocher, R. Carrière, C. Lavigne, J. Joubert, F. Desjardins, J.-C. Cadotte, Ed. Brossard, P. Lacoste, Chas. Hart, A. Desjardins, H. Geoffroy, C.-L. Noisieux, S. Cheff, A. Lamarche, A.-M. Chellette, H. Prévile, R. Gaudet, L. Versmouren, J.-A. Beaudoin, L. Versmouren, C. Bertrand, J.-A. Jarro, O. Deserres, H.-A. Larouneau, A. Venne, A. Maroux, J. Barsalou, O. Deguise, R. Fontaine, A. Dupuis, H. Bender, E. Vaillancourt, J. Desmarais, J.-M. Savignac, J. Charlebois, P. Bienvu, J. Lescapance, J.-O. Pineault, H. Masson, J. Charrier, E. Joubert, J. McDuff, L. Gravel, J.-A. Malo, P. Langlois, G.-A. Germain, L. DeMuy, V. Doré, H. Demers, J.-P. Cardinal, A. Charette, J. Berthelet, A. Blanchard, J.-A. Beaudry, H. Charland, R. Bourbeau, J.-A. Vidal, R. Latreille, G. Perrault, L.-H. Gariépy, H. Austin Ekers, C. J. Doherty, Ed. Jetté, W. Hodges, C. Hudson, H. Hill, C.-E. Jarry, P. Joly, L. Joron, V. Joannette, B. Jeanotte, O. Lefebvre, M. Leblanc, J. Lafond, J.-A. Laferté, J.-H. Laverdière, R.-W. Lefebvre, L.-P. Lalonde, R. Lefebvre, R. Lamarche, H. Lavallée, C. Lusignan, J.-A. Laliberté, L. Laurendeau, J.-E. Lévesque, L. Lavallée, A.-M. Leblanc, J.-M. Leblanc, J.-M. Lamière, Z. Lesa-

EATON

Economisez sur votre

MANTEAU d'HIVER

en cette offre spéciale

mercredi

15.00

Nous sommes certains que des manteaux semblables, au commencement de la saison, se seraient vendus beaucoup plus cher! Tous sont généralement garnis de belles fourrures: caracul, castor français (lapin), Seal français (lapin), loup, opossum américain, renard vicieux (mouton). Les tissus sont les nouveaux lainages crépés et chaque manteau est doublé et entre-doublé. Choix de noir, brun, vin et vert. Tailles 12 à 14, 14 à 20, 20 à 24.

Au troisième chez Eaton — Rue Sainte-Catherine

THE T. EATON CO LIMITED
DE MONTREAL



Tirage retardé

Le tirage organisé au profit des oeuvres des religieuses Trappistes, à Notre-Dame de l'Assomption, Rogersville, est remis au 24 décembre, si toutefois l'objectif est atteint d'ici là. Le peu de résultat obtenu jusqu'ici est la cause de ce retard.

(Communiqué).

Albert Dumas Photographe

Nous informons que pour accommoder ses clients, son Studio, en plus des heures régulières, sera ouvert deux soirs par semaine, le vendredi et le samedi, de 7 à 10. — 306 est, rue Ste-Catherine, près St-Denis. Téléphonez à Lancaster 5478.

UN PRIX par SEMAINE

pour les

Trouvailles de nos petits trésors

AVIS AUX PARENTS

Nous avons décidé de récompenser les mots d'enfants que les parents voudront bien nous faire parvenir. Voici les conditions de ce concours nouveau genre.

1. Envoyez, chaque fois que vous en aurez, des mots, observations, réponses, conversations de vos petits enfants, en nous donnant le nom, l'âge et l'adresse de l'enfant qui en est l'auteur.
2. Ecrivez sur un côté du feuillet seulement.
3. Nous publierons un certain nombre de ces mots d'enfants une fois par semaine, et le meilleur aura sa récompense: volume, album illustré ou autre, adapté à l'âge de l'enfant.
4. Un jury féminin est à se former pour juger ces mots d'enfants: nous en ferons connaître les membres plus tard.
5. Un seul mot du même enfant paraîtra la même semaine, mais nous pourrions en publier d'autres semaines; autant de mots que vous nous enverrez, autant de chances pour vos enfants de gagner un prix.
6. Le nom, l'âge et l'adresse de l'enfant gagnant ne seront publiés qu'après décision du jury, lequel les ignorera complètement au moment du jugement.
7. Adressez tout envoi à la Page Féminine, Le DEVOIR, 430 rue Notre-Dame Est, Montréal.

COMMERCES ET FINANCES

Faits et Potins

Babson est optimiste

Babson est décidément optimiste. Il l'était depuis déjà quelques mois, surtout depuis qu'il s'est manifesté une légère avance des prix des principaux produits et une certaine amélioration des affaires. Il est beaucoup plus, à cause du résultat des élections. La majorité de Roosevelt est telle que la grande majorité de la population américaine doit être satisfaite, beaucoup plus que si la majorité des démocrates eût été minime. Il devra en résulter, d'après Babson, une tendance à dépenser plus librement et cette tendance aura, dans un avenir plus ou moins rapproché, des conséquences heureuses pour les industries de base.

Le gros argument de Babson toutefois, c'est que si Hoover était élu, l'impossibilité de prendre aucune mesure concernant les problèmes internationaux, à cause des élections imminentes, il n'en est plus de même de Roosevelt qui est assuré d'une très forte majorité pour les quatre années à venir. Comme on prévoit que le nouveau président s'entourera d'hommes de grande valeur, il semble certain qu'un grand effort sera fait pour régler nombre de problèmes internationaux en vue d'activer la reprise et de remettre le monde dans un état plus normal.

L'économiste américain est aussi l'opinion que les tarifs élevés ne peuvent pas être une panacée. Aussi a-t-il fait un appel à tous les producteurs pour établir leurs affaires sur un plan international au lieu de se contenter de la faire sur un plan exclusivement national et à l'ombre de tarifs prohibitifs qui ne peuvent, en définitive, que tendre à fermer les marchés étrangers.

M. Babson croit que l'élection de Roosevelt devra avoir de bons effets pour le Canada parce que le peuple américain, ou son gouvernement, sera mieux disposé à regarder ce qui se passe au dehors. Il est l'opinion que le Canada et les Etats-Unis, dont nombre de problèmes sont identiques, pourront travailler de concert sur divers terrains.

Chambre de commerce des jeunes

C'est une section de la Chambre de commerce qui a été organisée et il y a environ un an en vue d'intéresser la jeunesse étudiante et celle qui est déjà dans les affaires aux questions économiques et aux problèmes de l'heure.

C'est déjà, avec la défense des intérêts des hommes d'affaires, la raison d'être de la Chambre de commerce du district de Montréal. Mais tandis que dans ce dernier cas on est en présence d'un corps organisé en vue de faire pression chaque fois que la chose est considérée nécessaire, la section des jeunes est d'abord un groupement d'étude.

Tous les problèmes, toutes les questions qui se rattachent de près ou de loin à l'économie et aux affaires peuvent y être soulevés. Généralement on procède par la formation de divers comités chargés d'étudier chacun une question en particulier. Un rapport est ensuite présenté puis fait l'objet d'un débat entre les membres. En plus, des diners-causeries ont lieu chaque mois, la conférence étant faite soit par un invité, soit par un membre.

On conçoit qu'une telle organisation, si elle est dirigée par des jeunes gens qui savent maintenir un niveau élevé aux débats, peut être une bonne école de discipline — nous en avons besoin — et une méthode de s'instruire d'autant plus intéressante qu'elle laisse beaucoup de latitude. C'est un moyen offert à la jeunesse de sortir de la routine de la tâche journalière, d'élever ses pensées vers un idéal collectif en l'induisant à regarder en face les problèmes de l'heure et de rechercher les solutions qui sont les plus conformes aux intérêts de la masse.

La section des jeunes de la Chambre de commerce, qui a déjà réuni plus d'une centaine de membres, fait présentement une campagne de recrutement en vue d'intéresser le plus grand nombre possible de jeunes gens de 20 à 35 ans. Ceux qui désirent en faire partie n'ont qu'à écrire au secrétaire de la section, à la Chambre de commerce, et ils recevront par courrier une copie du programme d'études et des règlements.

C. H.

Cours des trusts fixes

Offre	Dem.
Can. America Trusts	2 1/2
Can. Inter. Trust	2 1/2
*First Custodian	2 1/2
*Second Custodian	2 1/2
*Do. "A"	2 1/2
*Do. "B"	2 1/2
*Do. "C"	2 1/2
*Do. "D"	2 1/2
First All Can. Units	2 1/2
Grouped Income Shares	3 1/2
Independence Trust	2 1/2
Low Price	2 1/2
*N.Y. Bank Trust	2 1/2
*United Fixed	2 1/2
*United Insurance T.	2 1/2
*United Oil Trust	2 1/2
*N.A. Trust Shares, nouv.	2 1/2
*Do. ancien	2 1/2
Cumulative Trust Shares	3 1/2
New Corp. T. S. accum.	1 1/2
*Do. Distrib.	2 1/2
*Five-Year Fixed T. S.	2 1/2
*Old Corp. T. S.	1 1/2

Compagnies de placements

*Am. Founders corp.	1 1/2
*Brit. Type Inv.	2 1/2
*Nat. Bond and Share	2 1/2
*U.S. Elec. L. and P. "A"	1 1/2
*Do. "B"	2 1/2
*Do. "Voting"	2 1/2
*Fonds américains	1 1/2

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé

Chicago a battu la marche hier sur le marché du blé. Pendant presque toute la séance, les cours ont été vigoureux mais la faiblesse de Wall Street après midi a influencé les cours du grain qui ont reculé. A Chicago les prix ont clôturé soit au niveau de la veille, soit avec une avance fractionnelle tandis qu'à Winnipeg ils étaient en recul, ayant été influencés en plus par le fait que la demande pour l'exportation est faible.

Les prix

	Hier	Samedi
Café (mars)	5.70	5.70
Coton (déc.)	6.28	6.43
Gaoutchou (mars)	3.62	3.69
Sucre (mars)	.97	1.01
Cuivre	5 1/2	5 1/2
Plomb	3.15	3.15
Zinc	3.42	3.37
Laine (mars)	52.50	52.50
Argent (mars)	27.50	27.70

Le pont de Caughnawaga

On vient d'annoncer que le contrat pour la construction des ponts et des approches du pont de Caughnawaga a été accordé à la compagnie A. Janin et Cie, au prix de \$1,786,000. La Dominion Bridge obtient le contrat pour la superstructure au prix de \$773,243.

L'emprunt national

Le montant souscrit à l'emprunt national était hier soir de 77 millions. Il reste un montant de trois millions de dollars à faire souscrire.

L'acier

La production de l'acier est revenue à 19 pour cent du rendement possible, aux Etats-Unis, soit une légère diminution comparative à la semaine dernière.

Northwestern Power

Les obligataires de la Northwestern Power se sont réunis hier pour discuter de la situation. Ils ont accepté le renvoi du paiement des intérêts à date ultérieure (jusqu'à leur mai 1933) et ont abandonné leurs droits de faire mettre en faillite la compagnie jusqu'à cette date.

L'économie dirigée

M. Adrien Gratton, rédacteur du bulletin de la Chambre de Commerce, section des jeunes, donnait hier soir à l'hôtel Windsor, devant les membres de ce groupement, une causerie sur "l'économie dirigée".

Posant en principe que la cause principale de la crise consiste dans le déséquilibre entre la production et le pouvoir d'achat, M. Gratton s'attacha à démontrer la nécessité d'une nouvelle économie. Il prétendit que certaine forme du libéralisme économique a beaucoup nui au développement du commerce et à eu des conséquences déplorables dans plusieurs sphères de l'activité humaine. Ce libéralisme mal compris conduit, par opposition, au socialisme qui dégenère en communisme. C'est en mettant de côté toutes les théories utopiques que l'on arrivera à faire servir l'argent et la machine à l'homme au lieu d'assujettir ce dernier aux premiers. Une autre formule que l'on ne pratique pas suffisamment, est celle que prônait Frédéric LePlay dès 1870; l'union, la coopération internationale.

M. Gratton commenta quelque peu l'encyclique Quadragesimo Anno et observa que le Pape a lui-même demandé que les intérêts particuliers cessent de contrecarrer les intérêts généraux. Pour donner suite à ce désir de Sa Sainteté, il serait bon que la grande industrie s'entendît pour former des cartels sous la surveillance de l'Etat, mais non sous sa domination.

Parlant en passant de l'étalon-or, M. Gratton précha le retour aux anciennes méthodes financières, ce qu'il appelle l'opinion qu'il faudrait conclure une entente internationale pour réglementer le crédit. La prospérité ne sera toujours qu'un mot, continue le conférencier, si l'on ne parvient pas à résoudre le problème du salaire. A ce propos, les pensions sociales sont une bonne chose pourvu qu'on ne verse pas dans l'excès. M. Gratton croit qu'il appartient à la Société des Nations d'amener les peuples à s'entendre pour combattre le chômage par des moyens à la fois uniformes et adaptés à la situation particulière de chaque pays.

M. Gratton fut remercié par M. Léon Duchastel, qui le loua d'avoir accompli un travail si élaboré. MM. Jacques Forget et Jean Chaput présidèrent l'assemblée et l'on a décidé de lancer une campagne de recrutement.

Lettres patentes

La Gazette officielle contient les noms des nouvelles compagnies qui ont obtenu des lettres patentes: Canadian Service and Sales Ltd., \$10,000; Design-O-Craft, Inc., \$20,000; Dominion Airtite Weatherstrip Co. Ltd., \$20,000; Kanklen Chemical Corporation, Ltd., \$20,000; La Maison française du Canada, Inc., \$20,000; Le Collège de Montréal Inc., \$100,000; Vimy Lingerie and Hosiery Shoppe, Ltd., \$20,000.

Cours du blé

	WINNIPEG	Winnipeg	Hier	Out.	Haut	Bas	Midi
Novembre	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2	47 1/2
Décembre	48 1/2	48 1/2	48 1/2	48 1/2	48 1/2	48 1/2	48 1/2
Janvier	49 1/2	49 1/2	49 1/2	49 1/2	49 1/2	49 1/2	49 1/2
Février	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2	50 1/2
Mars	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2	51 1/2
Avril	52 1/2	52 1/2	52 1/2	52 1/2	52 1/2	52 1/2	52 1/2
Mai	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2
Juin	54 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2	54 1/2
Juillet	55 1/2	55 1/2	55 1/2	55 1/2	55 1/2	55 1/2	55 1/2

Sur le Curb

Cours fournis par	la maison L.-J. Forgel
& Cie, 472, rue	Saint-François-Xavier
Ventes	Ouv. Haut Bas Midi
63 Br. Am. Oil	8 1/2
245 Dist. C. Sea.	6 1/2
340 Imperial Oil	9 1/2
10 Imp. Tobac.	8 1/2
UTIL. RUB	
150 Beaulneum. P	1 1/4 1 1/4 1 1/4 1 1/4
MINES	
100 Siscoe	83
105 Noranda	20.15

LA VIE SPORTIVE

Le Montréal joue contre les Bruins

(Par X.-E. Narbonne)

Les séries de la Ligue de Hockey Nationale se continueront ce soir, mais les fervents de la métropole seront privés de leur sport favori, car il n'y a aucune partie à l'affiche ce soir en notre ville. Le Bleu Blanc Rouge est au repos jusqu'à jeudi soir, alors qu'il rencontrera les Ailes Rouges de Détroit, tandis que les Maroons sont partis hier pour Boston où ils doivent faire l'inauguration de la saison avec les Bruins. Dans la deuxième partie au programme du circuit Calder, les Américains de Bill Dwyer seront les adversaires de Detroit dans la capitale du Michigan.

Les Bruins sont retournés à Boston hier après avoir annulé avec les Leafs de Toronto dans la joute d'ouverture, et avec une victoire à leur crédit, victoire remportée samedi dernier contre les Habitants de Galt et Léo.

Les Maroons, tout comme les Bruins, joueront ce soir leur troisième partie de la saison. Le 10 novembre, les hommes du président Strachan ont essuyé une défaite lors de l'inauguration des séries avec les Rangers, par un résultat de 4 à 2, tandis que samedi ils ont vaincu les Sénateurs d'Ottawa par 2 à 1 et comme les protégés du général Eddie Gerard peuvent compter maintenant sur les services de leur joueur de défense Archie Wilcox, les Maroons devraient être de taille à livrer un rude assaut aux gars du Massachusetts.

Les deux équipes aux prises ce soir se ressemblent beaucoup. Lourds et rapides, les joueurs sont bien balancés et la partie devrait être intéressante et contestée, mais ce qui sera le plus intéressant sera de voir le gros Nelson Stewart aux prises avec ses anciens coéquipiers et le centre du Boston se dépensera sans compter afin de faire comprendre au président Strachan qu'il a eu tort de se dispenser de ses services et de le vendre aux Bruins.

D'après les dépêches reçues ce matin, les billets réservés pour la joute de ce soir sont tous vendus ou retenus et l'on anticipe une foule record.

Les Américains, qui ont réussi à faire joute nulle avec les Éperriers Noirs de Chicago, dimanche soir dernier, auront à faire face aux Ailes Rouges qui ont vaincu le Chicago lors de l'ouverture de la saison. Les Américains semblent être renforcés cette saison et les gars de Bullet Joe Simpson feront l'impossible pour remporter la palme contre les joueurs de Jack Adams.

Le président Calder a nommé Mike Rodden et Jerry Goodman pour diriger la joute de Boston, tandis que Daignault et Cameron dirigeront la partie à Détroit.

Young Sonnenberg vs Jean Lagacé

Le promoteur Kid Lavigne donnera une autre séance de lutte de main sur au gymnase Gascon, situé rue Saint-André, près St-Zotique, et les amateurs de la partie nord ne manqueront pas d'assister à cette soirée qui promet d'être intéressante.

La rencontre principale mettra aux prises Young Sonnenberg, qui a fait ses preuves dans le passé, et Jean Lagacé, reconnu par sa force et sa science. Le vainqueur devra prendre deux chutes sur trois. La semi-finale de 45 minutes ou d'une chute mettra en présence l'idole montrealaise, Maurice Letchford, et John Carochio, le favori de la colonie italienne.

Les amateurs auront également l'avantage d'assister à deux autres rencontres qui seront étonnamment disputées, l'une de 30 minutes entre Bob Curry et Tony Morris, et l'autre de 20 minutes, entre Johnny Bélanger et Tiger Jim Delisle.

Tous les samedis après-midi, à 1 h. 30, le promoteur Lavigne offre un programme tout spécial pour les enfants.

Polo aquatique à la Palestre

Ce soir, à 8 h. 30, à la Palestre Nationale, les Blancs et les Bleus de la ligue internationale se disputent la victoire de la troisième partie hebdomadaire de polo aquatique.

Jusqu'à des centaines de personnes ont assisté régulièrement à ces démonstrations de ce qui prouve l'intérêt qu'en dégage.

Les deux équipes qui seront aux prises ont chacune une partie à leur crédit, nul doute que les joueurs feront leur grand possible pour donner la victoire à leur club.

Dames et messieurs sont cordialement invités. En plus de voir une partie intéressante, ils auront l'occasion de visiter la Palestre en pleine activité. L'entrée est libre.

Assemblée de l'Union des Raquetteurs

Ce soir, à 8 heures 30, aura lieu une assemblée générale de l'Union locale des raquetteurs de Montréal. Tous ceux qui sont intéressés à cette assemblée voudront bien se rendre au Café Saint-Jacques, 415, rue Sainte-Catherine est.

Le comité d'organisation de ce parti, composé de MM. L.-G. Noël, O. Leclerc, J.-A. Reed, R. Blais, J. Massé et J. P. Rieth, invite tous les amis et bienfaiteurs du club du Grefre et de la Ligue à prendre part à cette fête qui sera l'événement sportif le plus amusant de la saison.

Les billets pour ce parti d'huitres sont en vente un peu partout et les joueurs du club du Grefre en sont des vendeurs autorisés.

La partie musicale de cette fête est confiée à la direction du quatuor Allouette dont le président de la Ligue du Palais de Justice, André Drouin, fait partie.

Les Castors triomphent du Providence

(Par X.-E. Narbonne)

Québec, 15. — Les Castors de Québec ont enregistré leur première victoire de la saison hier soir alors que les porte-couleurs de la Vieille Capitale, qui sont revenus dans les rangs de la Ligue Canado-Américaine, ont triomphé des Rouges de Providence par un résultat de 2 à 1 dans une joute excessivement contestée disputée en présence de quatre mille personnes.

Lors de la première partie de la saison disputée entre les deux mêmes clubs, jeudi soir dernier, les hommes de Billy Coult étaient victorieux par 4 à 3 et la victoire des Québécois hier soir met les deux équipes sur un pied d'égalité tant pour le nombre de parties gagnées et perdues que par le nombre de points enregistrés pour et contre les deux clubs.

Providence a d'abord compté au bout de 17 minutes dans la première période, grâce à Connors sur une assistance parfaite de Gizzy Hart. Ward a égalisé le compte à 1-1. La troisième période a vu la suite d'une belle combinaison n'a pas été fructueuse, mais 5 minutes de jeu dans la période supplémentaire, Giroux a glissé le palet dans les filets sur une assistance de Dubé.

Alignement et sommaire: QUEBEC: Lamontagne, but; Himes, défense; Ward, centre; Giroux, aile; Toupin, aile; Dubé, Subs. Québec: Madden, Savard, Kinsella, McCabe, Chouinard, G. Giroux, Dries, Sub. Providence: Hingsperger, Alexander, Vail, Hart, Connors, Rivers et Taylor.

Première période: 17-25. Puntions: Giroux, Taylor, Chouinard, Vail et Madden. Deuxième période: 16-35. Puntions: Trapp, Callaghan, Murray, majeure, Dubé. Troisième période: Pas de point. Puntions: Ward et Callaghan. Puntions supplémentaires: 5-20. Québec: Giroux-McIntyre.

Inauguration de la ligue Concordia

Son Honneur le maire de Montréal a présidé hier soir à l'ouverture de la Ligue de Quilles Concordia à la Palestre du National. Accompagné du président du comité exécutif, M. Maurice Gables, des échevins Trépanier, Goyette, Brunet, Pilon et Papineau, le maire a lancé la première bille aux applaudissements de quelque deux cents personnes réunies dans la grande salle.

Auparavant, les directeurs du National, ayant à leur tête l'ingénieur général de l'Association, le R. P. Joseph Paré, avaient invité les invités et les directeurs de la Ligue Concordia dans le grand salon. Le maire, invité à prendre la parole, remercia les organisateurs d'avoir pensé à l'inviter de même que les membres du comité exécutif et les échevins.

"Nous n'avons pas le loisir, avec les travaux que nous effectuons présentement à l'hôtel de ville, de visiter les différents départements de prendre contact avec les employés comme nous le voudrions. Nous sommes heureux dans de telles circonstances, d'accepter vos invitations et de nous mêler à vous pour vous mieux connaître. Nous avons lancé la première bille et comme tels nous tenons à vous connaître personnellement. Chaque fois que vous en aurez l'occasion, nous viendrons de nous inviter encore et c'est avec plaisir que nous accepterons."

Le R. P. Joseph Paré, au nom de la Palestre du National et de l'A.C.C.C., a remercié les organisateurs et les directeurs de la Ligue Concordia. Il a signalé le fait que le fil de l'échevin Trépanier avait été emporté, au camp de la Palestre, la coupe décernée au meilleur campeur, d'après le vote unanime.

L'échevin Trépanier remercia les autorités du National et les félicita des beaux succès remportés à date. Il leur laisse entendre que l'année prochaine, la ville pourra bien voter au National, œuvre éminemment canadienne-française et sportive, une allocation pour les aider à faire connaître cette belle récréation. L'échevin Trépanier a été vivement applaudi.

M. Maurice Gables, président du comité exécutif, a fait allusion aux inaugurations politiques qu'il avait faites en compagnie du maire au cours du mois d'avril dernier. "Nous avons lancé bien belles balles ensemble, a-t-il dit, et toutes n'ont pas pris le dailot. Ce soir, le mien voudrais, M. le maire, de faire un 'strike' après vous."

Le maire feta toutes les quilles à terre avec sa bille. Heureux de ce succès, il s'en est tenu là.

Assistant à la réception, en plus de ceux déjà nommés, MM. Léo Desroches, président de la Ligue Concordia, René Contant, vice-président, René Villeneuve, trésorier, Adrien Gagnon, Marcel Gravel, Hector Quivillon et Georges Robitaille, directeurs. L. P. Pilon, trésorier de la Ligue, Honoré Parent, directeur des services municipaux, René Parent, secrétaire des échevins, Fernand Cantin, secrétaire du maire, Oswald Gagné, J. B. O. Méneux, contrôleur de la cité, Z. Gauthier, caissier, Paul Desjardins et nombre d'autres.

Balle au mur à la Palestre

Samedi après-midi, le 12 novembre, le club de balle au mur de Massonneuve remporta à l'équipe de la Palestre Nationale la victoire de la semaine précédente.

Les deux équipes se disputèrent les deux clubs remportant chacun deux victoires, mais cette fois-ci les porte-couleurs affirmèrent leur supériorité sur les policiers de Massonneuve en gagnant les six parties au programme.

Le National lance un défi à toutes les équipes de Montréal. Pour toutes informations, appelez J. Robert Roy, Harbour 4534.

Ce soir, à Verdun

C'est ce soir qu'aura lieu à la salle des Vétérans, 4538, rue Verdun, près de 1ère avenue, la séance de lutte du promoteur Emile Lauzon, qui présente au programme plusieurs lutteurs de renom.

PRELIMINAIRES: Roméo Masse vs P. Lebrun, 20 minutes, une chute.

R. Fontaine vs Wilfrid Tessier, 30 minutes, une chute.

SEMI-FINALE: Rod Bell vs Sam Shuck, 45 minutes, 1 chute.

FINALE: Johnny Bélanger vs Tiger Jim Belisle, deux dans trois à finir.

Eug. Tremblay a raison de Bill O'Brien

(Par X.-E. Narbonne)

Les amateurs du sport de la lutte qui ont assisté à la séance du promoteur Ray Lamontagne, au marché Saint-Jacques, hier soir, ont pu constater que le champion du monde des poids légers, Eugène Tremblay, malgré ses cinquante-quatre ans, a pu conserver sa force, son agilité et sa science d'autrefois et qu'il doit être considéré de taille à défendre son titre contre ses plus jeunes rivaux.

Le vétéran a obtenu la victoire sur Bill O'Brien en prenant une chute en 16 minutes et 7 secondes et nous croyons pouvoir dire que le champion aurait pu s'assurer la victoire plus rapidement s'il l'eût désiré, mais Tremblay a voulu donner au public pour son argent et il a fait trainer la rencontre afin de passer en revue ses prises favorites du temps où il luttait au Parc Sohmer sous la direction de feu George Kennedy.

Steve Passas, de Hartford, Conn., a obtenu deux chutes consécutives dans la rencontre principale, contre Graham Stockton, de Verdun. Celui-ci pesait 170 livres et le vainqueur 174. Ce dernier combat a été rude et Stockton a recouru à certains procédés qui n'ont pas beaucoup plu à la foule, encore moins à Passas, qui a riposté par les mêmes tactiques à son fongueux adversaire.

Les deux chutes de Passas ont été effectuées l'abord en 25 minutes et 13 secondes, ensuite en 15 minutes et 5 secondes.

Dans les préliminaires, Ted Bell, 158 livres, de Montréal, et Tony Morris, de Lachine, se sont livrés un combat très loyal qui avait été limité à 15 minutes, mais Bell a remporté la victoire en 10 minutes et 40 secondes. Ce tournoi a été fort goûté de la foule, car les deux antagonistes ont été francs et honnêtes dans leurs prises.

La deuxième préliminaire a fait contraste, car Sam Chuck a maintenu sa réputation de mauvais gagnant contre Young Sonnenberg. Celui-ci pesait 148 lbs et son adversaire 145. Le combat a été déclaré nul au bout de 20 minutes. Rude engagement fut celui de Fred Bruno, de New-York, 181 lbs, contre Maurice Letchford, 170 lbs, de Verdun. Après une demi-heure de prises et de contorsions de toutes sortes, le combat a été déclaré également nul.

Les débuts du Victoria

Le club Victoria jouera sa première partie de la saison demain soir au Forum, alors qu'il sera opposé au Canadien, dans la deuxième joute au programme du Groupe Senior, pendant que les clubs Columbus et McGill seront aux prises dans la première partie à l'affiche.

La Victoria, la plus vieille organisation de hockey de l'univers, possède une puissante équipe et ce club devrait être de taille à donner du fil à retordre aux protégés de Doc Slater.

Sig Slater, qui porte les couleurs du club anglais depuis dix-huit ans, sera probablement sur l'alignement des Vics demain soir. Sig a pris part aux pratiques de son club et paraît être en excellente condition.

Charles Delaney, des Royals, est actuellement en tête des compteurs avec deux points enregistrés et un assist.

Voici le classement à date:

	P.	A.	Pts
Delaney, Royals	2	0	3
G. Crutchfield, McGill	2	0	2
Farmer, McGill	1	1	2
Gaudette, Canadiens	1	1	2
Naville, Royals	1	1	2
St-Germain, Royals	0	2	2
J. Kelly, Royals	1	0	1
S. Kelly, Columbus	1	0	1
MacQuisten, Royals	1	0	1
Robert, Canadiens	1	0	1
Pilon, Canadiens	1	0	1
Berger, Canadiens	1	0	1
Aréand, Canadiens	1	0	1
McGill, McGill	1	0	1
Farguharson, McGill	1	0	1
J. Wilson, Royal	0	1	1
Kilby, Columbus	0	1	1
Ahearn, Columbus	0	1	1
Lanthier, Columbus	0	1	1
Kerr, Columbus	0	1	1
Brunet, Canadiens	0	1	1
Painter, McGill	0	1	1

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE

	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Toronto	1	0	1	5	3	3
Maroons	1	1	0	4	5	2
Américains	0	0	1	1	1	1
Ottawa	0	1	0	1	2	0
Canadien	0	1	0	0	4	0

Section américaine

	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Boston	1	0	1	5	1	3
Détroit	1	0	0	3	1	2
Rangers	1	1	0	6	6	2
Chicago	0	1	1	2	4	1

LIGUE INTERNATIONALE

	G.	P.	N.	P.	C.	P.
London	1	0	1	6	4	3
Windsor	1	0	1	7	5	3
Syracuse	1	0	1	0	2	2
Cleveland	0	0	2	7	2	2
Buffalo	0	1	0	0	1	0
Détroit	0	2	0	2	6	0

LIGUE AMERICAINE

	G.	P.	N.	P.	C.	P.
Boston	1	1	0	7	6	2
Providence	1	1	0	5	5	2
Québec	1	1	0	5	5	2
Springfield	1	1	0	8	8	2
Philadelphie	0	0	1	2	2	1
New-Haven	0	1	0	3	4	0

Cyclone Mitchell à l'International

C'est demain soir qu'aura lieu à l'International Spring Club la séance de lutte organisée par le promoteur Georges Deslongchamps. Le promoteur a un fameux programme à l'affiche et chacune des rencontres promet un spectacle intéressant.

La rencontre principale suscite un intérêt tout particulier, elle mettra aux prises le fameux lutteur barbu, Cyclone Mitchell, qui des son arrivée à Montréal a connu la popularité en remportant une brillante victoire sur le bouillant Sam Chuck. Il est aussi, raison de l'agilité de Mitchell, il y a un couple de semaines, et à l'intention de répéter son exploit aux dépens de son adversaire demain soir, le rapide norvégien Invar Christensen. Il n'aura cependant pas la tâche facile, car Christensen possède une expérience approfondie et espère pouvoir, grâce à sa rapidité, remporter sur le lutteur barbu.

La semi-finale ne sera pas sans causer de nombreux commentaires. Les deux lutteurs aux prises seront le champion local, Sam Chuck et le populaire et loyal Fred Lebel. Il est assez rare que deux adversaires aux tactiques aussi opposées se mesurent. Sam Chuck est un combattant patriote, le défunt Stanley Stasiak, semble prendre plaisir à se moquer des règlements et à se faire du bruit, n'importe par un but en vue remporter la victoire de quelque façon que ce soit. Par contre, Fred Lebel ne ferait pas la moindre chose qui ne soit contre aux règles de la lutte, et il est extrêmement rare de voir l'arbitre le réprimander pour un manquement.

La tactique habituelle de Sam Chuck est de faire le jeu à son adversaire, de le prendre par surprise et le coucher. Il est cependant peu probable que la chose réussisse demain soir. Lebel est trop rusé pour se laisser prendre par ses tactiques et il est plutôt probable que l'opposé se présentera. Voyant qu'il ne peut réussir, Sam Chuck prendra tout probablement la tête lui-même et si la chose arrive, Lebel ne manquera certainement pas sa chance et Sam Chuck ira au poitrail. A tout événement, les amateurs sont assurés d'une rencontre des plus mouvementées encore vues à l'International. Une préliminaire de 30 minutes qui ne manquera certainement pas d'être intéressante est celle qui alignera Jacques Trépanier contre Sam Chariand. Trudeau a fait un match nul avec Fred Lebel et voudrait obtenir une autre rencontre avec lui. Il lui faudra cependant remporter la victoire pour l'objet de son cœur. Il essaye une défaite rapide aux mains du redoutable René Angirion, il y a une couple de semaines alors que celui-ci le coucha en trois minutes et est anxieux de faire oublier cette défaite en remportant la victoire sur son adversaire.

Les deux autres rencontres au programme sont aussi des mieux balancées et les amateurs verront deux nouveaux lutteurs à l'affiche alors que Eddie Marquetet sera opposé à Armand Guillard dans une joute de 30 minutes. Le premier sera face à face à Jim Anderson dans la suivante.

Les billets sont actuellement en vente à l'International Spring Club, au no 860, rue Ste-Catherine est, face des magasins Duplex Frères et les amateurs qui tiennent à s'assurer de bons sièges pourront le faire en appelant Harbour 7694.

Victoire décisive pour Al Brown

Paris, 15. — Panama Al Brown, champion du monde des poids coq, a remporté une autre victoire décisive sur Emile "Milou" Pladner, hier soir, alors que le nègre a mis son adversaire hors de combat à la deuxième ronde.

Brown avait envoyé le Français au pays des rêves il y a quelques mois, lors d'une bataille disputée à Toronto, Canada, mais les admirateurs du Français étaient sous l'impression que cette défaite était due à la malchance et De Pontieux, gérant de Pladner, avait réclamé un match revanche. Cette rencontre eut lieu hier soir en cette ville et de nouveau le champion mondial a donné une leçon de boxe et a affirmé sa supériorité indiscutable.

La bataille fut de courte durée, car à la deuxième ronde, le nègre a couché le Français pour neuf secondes par un direct de la droite à la mâchoire et quelques secondes plus tard, Brown envoyait de nouveau le champion de France au carreau par un solide coup de droite à la tête et le Français ne put se relever sans l'aide de ses seconds, et cela, plusieurs secondes après que l'arbitre eut compté les dix secondes réglementaires.

Les Royals sont défaits

Moncton, N.-B., 15. — Comptant deux points dans un ralliement de la dernière période les éperriers de Moncton ont réussi à triompher des Royals, de Montréal, par un résultat de 2 à 1, dans une joute d'exhibition disputée en cette ville, hier soir. Cette partie marquait l'ouverture de la saison de hockey dans les Provinces Maritimes.

Alignement des équipes: ROYALS: Coulter, but; Hassey, défense; MacKenzie, défense; Gill, défense; McNeil, centre; McDonald, St-Germain, avant; Irvine, J. Kelly, avant; Carroll, Sub. Royal: Wilson, MacQuisten, Brown, Delaney et P. Kelly.

Subs. Moncton: Miller, Woolley, James, Connolly, McManus, Nuckle, Cook et Webster.

Arbitres: Brown et McLeod.

Le classement des équipes

PREMIÈRE PÉRIODE

1. Montréal: P. Kelly, J. Kelly 4-10. Puntions: Gill, MacQuisten.

DEUXIÈME PÉRIODE

Pas de point. Puntions: Wilson, MacKenzie, Brown et Irvine.

TROISIÈME PÉRIODE

2. Moncton: Carroll 10-56. 3. Moncton: McManus-Nuckle 12-48. Puntions: Massey.

ST-GERMAIN BLESSE

Moncton, N.-B., 15. — Ralph St-Germain, des Royals de Montréal, a été blessé au cours de la partie d'exhibition d'hier soir, et il devra être au repos pendant deux ou trois semaines. Alors qu'il est venu en collision avec Connolly, dans la dernière période, il est tombé avec force sur la glace et s'est blessé à la clavicule.

Chacun est prié de considérer cette invitation comme personnelle.

A l'Académie Bourgeoys

L'Amicale Notre-Dame du Sacré-Cœur invite toutes les anciennes élèves à assister à leur réunion qui aura lieu le dimanche, 20 novembre, à 2 h.

Chacun est prié de considérer cette invitation comme personnelle.

La décision à Kid Chocolate

New-York, 15. — Kid Chocolate, le nègre cubain, a obtenu une décision fort peu populaire sur Pete Nebo, de Tampa (Floride), dans un rapide combat de dix rondes, à l'Arena St. Nicholas, hier soir. Chocolate a été pas mal malmené dans quatre des cinq premières rondes, mais il a effectué un bon retour et c'est sa vaillance qui lui a valu la majorité des points dans les cinq dernières rondes, ainsi que la décision finale.

Une partie de la foule a hué copieusement le verdict, bien qu'il fût évident que le Cubain a eu une supériorité marquée dans les dernières phases du combat.

Morrie Sherman, 159 lbs 1-4, de Détroit, a battu aux points Eddie McKenna, 145 1-2, de New-York, et Percy Hayes, 152 1-2, a obtenu la décision sur Vidal Gregorio, 122 1-2, d'Espagne, dans des assauts de 8 rondes chacun. Coco Kid, 134 1-2, de New-Haven, Conn., a étendu Mickey Paul, 135 3-4, de New-York, dans la troisième ronde de leur rencontre fixée à 8 rondes.

Les Echecs

La chronique hebdomadaire des échecs sera jusqu'à nouvel ordre publiée le samedi; il nous était plus facile de la publier le vendredi au cours de l'été, et maintenant nous retournons au samedi; on voudra bien en prendre note.

TOURNOI DE SWINEMUNDE

PD défense slave

Stoltz Mises
1. d4, d5; 2. e4, c6; 3. Cf3, Cf6; 4. Ce3, dxc4; 5. a4, Ff5; 6. Ce5, Cb8-d7; 7. Cxc4, e6; 8. f3, Fb4; 9. e4, Cx6; 10. fxe4, Dh4+; 11. Rd2, Df2+; 12. Fd2, Fx6; 13. Dg1, Df5; 14. Rd1, 0-0; 15. Fd2, Dd3; 16. Df1, Fx6+; 17. Df5, exf5; 18. Fx6, Cb6; 19. Fd3, Ff8+; 20. Ce2, Cc5; 21. Fxb4, Cx4; 22. Rd2, c6; 23. Ta1, Cxd3; 24. Rxd3, b6; 25. Th1, exd4; 26. Cxd4, g6; 27. Tf1, f4; 28. Tx6+; 29. Tx6; 29. Tx6; 30. Rc4, Tf1; 31. Txa7, Tg1; 32. Tb7, Tg2; 33. Txb6, abandonne.

Gambit du cavalier roi
Stoltz Relstab
1. e4, e5; 2. f4, exf4; 3. Cf3, Cf6; 4. Ce3, d5; 5. exd5, Cxd5; 6. Cxd5, Dxd5; 7. d4, Cc6; 8. Fxf4, Fg4; 9. Fxf7, Fxf3; 10. Dxf3, Dxf3; 11. gxf3, Tc8; 12. Ff4, Cxd4; 13. 0-0-0, Fc5; 14. Fc5, Cc6; 15. Fb5+; 16. Rd7, Fd7; 17. Fx6, Fx6; 18. Td5, Fc3+; 19. Txa7, Tg6; 20. Td7, Tg8; 21. Fd6+, abandonne.

PD défense Nimzowitch
Roedl Brinckmann
1. d4, Cf6; 2. e4, e6; 3. Cc3, Fb4; 4. Ce2, d5; 5. exd5, Cxd5; 6. Fg3, h6; 7. Fh4, c5; 8. 0-0-0, Fc6; 9. Cx6; 10. Fg3, Cb7-d7; 11. Cf3,

Pour mettre fin à la crise

Le véritable moyen, c'est de réhabiliter l'agriculture et de rendre la vie rurale plus attrayante, dit M. Georges Bouchard dans une causerie au "Canadian Club".

M. Georges Bouchard, député de Bellechasse aux Communes, a donné hier midi une causerie devant le "Canadian Club". Prenant comme titre de cette causerie "Road to Ecomic Recovery", M. Bouchard a parlé de choses agricoles. Il a soutenu que le véritable moyen de mettre fin à la crise et de prévenir les crises futures est de réhabiliter l'agriculture et de rendre la vie rurale plus attrayante.

Se présentant comme un "habitant" d'en bas de Québec, M. Bouchard s'excuse auprès de ses auditeurs qui sont tous des gens de la ville, de venir leur parler de choses purement agricoles, mais il croit que tous les économistes ont le devoir de rapprocher les gens de la ville et les gens de la campagne. En ce temps de crise, il est du devoir de tout homme animé d'esprit public de chercher les solutions, si elles ne sont pas de réalisation immédiate, peuvent cependant remédier dans une certaine mesure au mal et peut-être même amener une guérison définitive.

On attribue d'ordinaire la crise à la surproduction, au capitalisme, à l'inflation, mais la cause est plus profonde: c'est la surindustrialisation, l'exode des campagnes vers les villes. Le monde s'est trop éloigné de la civilisation qualitative pour se tourner vers la civilisation quantitative. La machine a remplacé la pensée. Chesterton a dit qu'il croyait que les hommes reviendraient à des choses plus simples dans le domaine de la sociologie. Il ne se présente rien de plus simple que la société rurale traditionnelle que le machinisme de notre époque est en train de détruire.

Après avoir cité quelques pages du volume où il a décrit la vie des gens de la campagne, M. Bouchard poursuit en disant qu'il n'est pas de spectacle plus constant en ces temps de chômage et de misère que la vue d'une maison de campagne dont le propriétaire prend sa part de charges publiques sans être à charge à personne, dont le propriétaire est un élément de stabilité dans un monde bouleversé.

Ce n'est pas pour inspirer à l'homme de la ville un vague amour sentimental pour la vie des champs, continue le conférencier, qu'il parle en ce moment de la campagne, mais pour lui démontrer sa collaboration afin que nous sortions du marasme actuel et que nous prévenions le retour d'une autre crise semblable. Franchement, est-ce qu'il ne semble pas que le pays se porte-rait beaucoup mieux si nous avions 100,000 terres en culture de plus? Il ne faut pas que les fils d'agriculteurs deviennent dans quelques années, à mesure qu'ils grandiront, des chômeurs.

Il faut leur faciliter l'établissement sur des terres. Pour lancer un pareil mouvement d'établissement des fils d'agriculteurs, il ne serait pas nécessaire de faire des dépenses considérables, mais il suffirait de faire des placements considérables, des placements qui seraient d'un rapport très avantageux pour la nation. Nombre d'agriculteurs se contenteraient actuellement de tirer de leur terre leur propre nourriture et un surplus minimum leur permettant de payer les quelques objets qu'il leur faut acheter. Le pays gagnerait à cette politique d'établissement agricole une meilleure distribution de sa population qui réduirait d'autant la menace du chômage.

M. Bouchard insiste ensuite sur le fait que la civilisation rurale doit demeurer distincte de la situation urbaine. Il ne faut pas chercher à replacer sur des terres les gens déracinés par un long séjour en ville. Il faut prendre les moyens de rendre la vie rurale plus attrayante. Les arts domestiques, par exemple, n'ont pas seulement pour but d'apporter à ceux qui s'y adonnent un supplément appréciable mais encore et surtout de permettre aux femmes de la campagne de mettre en oeuvre leur sens de l'esthétique et leur talent inventif.

Les contrats du pont de Caughnawaga

La compagnie "A. Janin" construira les piliers et les approches au prix de \$1,786,000, et la "Dominion Bridge" la superstructure au coût de \$773,243. Ce pont sera ouvert à la circulation le 1er mai 1935, au plus tard.

Selon un communiqué de la "Corporation du Pont du Lac St-Louis", les contrats pour la construction du pont entre Ville LaSalle et la réserve indienne de Caughnawaga ont été accordés hier après-midi à A. Janin & Co., pour les piliers, les approches et les travaux de ciment et à la Dominion Bridge Company pour la superstructure.

"La Corporation du pont du lac St-Louis, dit ce communiqué, a demandé des soumissions pour la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent entre la Ville LaSalle et la réserve indienne de Caughnawaga. Quatre entrepreneurs ont été demandés pour soumissionner pour les piliers et les approches et quatre entrepreneurs pour la superstructure."

"Les soumissions ont été reçues le 12 novembre courant et ouvertes le même jour."

"Le contrat pour les piliers et les approches a été accordé au plus bas soumissionnaire, M. A. Janin & Co. Ltee., au prix de \$1,786,000. "Pour la superstructure, le contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire, la Dominion Bridge, au prix de \$773,243."

"La Corporation est assurée que le pont sera ouvert à la circulation pour le 1er mai 1935, au plus tard. Le coût total sera de \$2,559,243."

Interrogé, M. Alban Janin déclarait que dès aujourd'hui l'on commencera à transporter sur le chantier les premières machines et que l'on procédera à l'entèvement des ouvriers vers la fin de la semaine ou au plus tard au commencement de la semaine prochaine. Il semble convenu que les ouvriers des régions de Lachine, Ville LaSalle et Caughnawaga seront de préférence employés à ces travaux. Cependant on devra embaucher des ouvriers qui habitent en dehors des localités plus haut mentionnées, car ces travaux réquisitionneront certains ouvriers spécialisés.

M. Janin espère terminer sa part des travaux pour l'été de 1934 afin de permettre de commencer la superstructure au printemps de 1934.

SYNDICATS CATHOLIQUE-NATIONAL, MONTREAL, CAN.

Les syndicats catholiques

CONSEIL DE CONSTRUCTION. — Ce soir aura lieu, à l'édifice des syndicats catholiques, une assemblée du comité chargé de réviser la constitution du conseil de construction.

SOIREE DES EMPLOYES DE TRAMWAYS. — C'est ce soir qu'a lieu à la salle paroissiale St-Aloysius, angle des rues Nicolet et Adam, la soirée dramatique et musicale donnée par le Cercle littéraire des employés de tramways. Cette séance est donnée au profit de la Caisse de secours en maladie du syndicat. La séance commence à 8 h. 15 précises.

ELECTION DES EMPLOYES DES POSTES. — L'Association des employés des postes a fait samedi dernier la nomination de ses candidats aux postes d'officiers et de directeurs. Les charges de président, de vice-président, de secrétaire-trésorier sont contestées. MM. J. M. Richard et Romeo Papineau ont été nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

C'est ce soir qu'a lieu la votation. Comme il est très important que l'Association possède d'excellents officiers, nous avons toute raison de croire que tous les membres se feront un devoir de venir donner leur vote.

SYNDICAT DES GANTIERES. — Le syndicat catholique national des gantiers a ce soir une assemblée au cours de laquelle il fera l'initiation de plusieurs nouveaux membres. On fera rapport sur le travail accompli au cours de la semaine. Tous les membres sont priés d'être présents.

CHANTIER MUNICIPAL. — L'assemblée du syndicat du chantier municipal qui devait avoir lieu ce soir est remise à mardi prochain. Ce soir a lieu l'assemblée du comité exécutif de ce syndicat. UNION DES PROPRIETAIRES DE TAXIS. — Ce soir, à lieu à l'édifice des syndicats catholiques l'assemblée de l'Union des propriétaires de taxis. Invitation cordiale est faite à tous les membres.

Mouvement des paquebots

Aurania, ligne Cunard, de Southampton à Montréal aujourd'hui.

Antonia, ligne Cunard, de Liverpool, à Montréal dimanche.

Ausonia, ligne Cunard, de Southampton, à Montréal lundi.

Duchess of Bedford, ligne P. C., de Liverpool, à Montréal samedi.

Montrose, ligne P. C., de Southampton, à Montréal dimanche.

Lady Nelson, ligne C. N., de Demerara, à St-Jean vendredi.

Lady Hawkins, ligne C. N., de Halifax, à Demerara demain.

Montcalm, ligne P. C., de Montréal, à Southampton samedi.

Alouette, ligne Cunard, de Montréal, à Plymouth dimanche.

Duchess of Richmond, ligne P. C., de Montréal, à Liverpool samedi.

Empress of Asia, ligne P. C., de Hong-Kong, à Vancouver lundi.

Empress of Russia, ligne P. C., de Vancouver, à Hong-Kong le 24.

Niagara, ligne P. C., de Sydney, à Vancouver le 2 décembre.

Aorangi, ligne P. C., de Vancouver, à Sydney le 3 décembre.

Roosevelt accepte l'invitation

Le président élu des Etats-Unis se rendra à la Maison Blanche pour discuter dans l'intimité avec le président sortant, les problèmes de l'heure et surtout la question des dettes de guerre.

Albany, New-York, 15. (S. P. A.) — Le président élu Franklin D. Roosevelt, a accepté, hier soir, l'invitation du président Herbert Hoover, qui lui demandait de se rendre à la Maison Blanche pour discuter dans l'intimité les problèmes de l'heure et surtout la question des dettes de guerre. Dans sa réponse au message de M. Hoover, M. Franklin Roosevelt tient cependant à déclarer que "le problème immédiat soulevé par les notes de la Grande-Bretagne, de la France et des autres pays au sujet des dettes de guerre crée une responsabilité qui doit être portée par ceux qui sont actuellement revêtus de l'autorité exécutive et législative".

M. Roosevelt ne suggère pas de date pour cette rencontre, expliquant qu'il est retenu chez lui depuis quelques jours par un rhume. Le nouveau président déclare qu'il sera heureux de coopérer avec le président dans toute la mesure du possible toutes les fois qu'il s'agira de l'intérêt du pays.

On sait que c'est avant-hier soir que M. Hoover a envoyé à son successeur un message où il lui représentait que plusieurs nations ont annoncé qu'elles demanderaient que leurs paiements soient différés jusqu'à ce que l'on ait pu tenir une conférence pour étudier toute la question des dettes de guerre. M. Hoover faisait encore remarquer que la conférence du désarmement approche et qu'il est aussi question d'une conférence économique mondiale. Et il ajoutait que ces problèmes ne pouvant pas être réglés pendant son terme d'office, il croyait que le président élu et le président sortant devraient échanger leurs idées afin de pouvoir faire quelque chose.

Bataille diplomatique

Washington, 15. (S. P. A.) — On prévoit actuellement à Washington que l'épineuse question des dettes de guerre va donner lieu à une bataille diplomatique et législative sans précédent. On croit — c'est du moins l'avis d'un représentant démocrate influent à la Chambre — que la réponse des Etats-Unis aux demandes de la Grande-Bretagne et de la France qui veulent obtenir une prolongation du moratoire et un nouvel examen de la question sera un "non" catégorique. Les hommes politiques américains des deux partis seraient résolus à laisser les différents Etats débiteurs faillir aux engagements dont ils ne pourront s'acquitter, pour un bon nombre, le 15 décembre prochain.

Incendie à Victoriaville

Victoriaville, 15. — Un incendie d'origine inconnue a fait rage hier soir pendant plus de deux heures, menaçant tout un quartier d'une conflagration. Les pompiers ont travaillé ferme pour éteindre les flammes qui avaient pris naissance dans un établissement pour la vente des provisions en gros, le Système Comptant. Les dommages sont considérables et en partie couverts par les assurances. Le feu a commencé vers huit heures du soir et les pompiers n'ont pu se retirer que vers minuit. La lumière a manqué pendant que les pompiers éteignaient le feu, ce qui a considérablement compliqué leur travail.

Nouveau record aérien

Burbank, Cal., 15. — L'aviateur Roscoe Turner a établi un nouveau record mondial pour la traversée transcontinentale de l'est à l'ouest. Il a couvert la distance en 12h., 33m., soit deux heures 17m., de moins que le précédent record établi le 6 août par Frank Hawks. Il a abandonné son projet de repartir immédiatement afin d'établir un record pour le trajet dans les deux directions, parce qu'il avait des réparations à effectuer sur son avion.

Causerie-concert

Il y aura une causerie-concert à la Providence Notre-Dame de Grâce, 441, blvd Décarie, sous la présidence de M. le maire Fernand Rinfret, et le patronage du R. P. M.-G. Perras, O.P., curé de Notre-Dame de Grâce, le jeudi, 17 novembre, à 3 heures. Le R. P. Eustache Gagnon, C.S.C., professeur de philosophie au collège de Saint-Laurent, donnera une conférence sur "Ozanam et la charité".

Mme A.-C. Deziel, secrétaire des dames patronnesses, lira le rapport des activités de l'année et des artistes bien connus donneront un beau programme musical.

"La Marraïne de Charley"

Ce soir, à la Palestre Nationale, la Société Dramatique Paroissiale, dirigée par M. Louis-Philippe Hébert, interprétera la comédie en trois actes de Maurice Ordonneau: "LA MARRAINE DE CHARLEY". Principal interprète, M. Gaston St-Jacques, avec Lucie Poitras, Fleurette Sultre, Berthe Alarie, Mariette Bilton, Paul Guevremont, Claude Sutton, Guy Carmel, P. E. Leblanc et Louis-Philippe Hébert. Appeler FRONTEAU 3114.

Pic XI reçoit le général Burstall

Cité Vaticane, 15. (S.P.C.) — Le Souverain Pontife a accordé une audience particulière au général sir Henry-Edward Burstall et à sa famille. Le général Burstall a commandé une division canadienne pendant la guerre.

La France et le désarmement

Le nouveau projet du gouvernement français

Genève, 15 (S.P.A.) — Le gouvernement français a fait présenter à la conférence de désarmement le texte de son nouveau projet de désarmement. Il espère que ce projet mettra fin à l'impasse où se trouve la conférence, résoudra le problème de la sécurité et satisfiera à la demande allemande d'égalité des armements. Une grande partie de ce projet avait été révélée il y a quelque temps.

Le système de sécurité que contient le projet comprend trois clauses. La première clause invoque le pacte Briand-Kellogg. Cette clause a surtout trait au rôle que les Etats-Unis peuvent remplir pour enrayer une agression et faire respecter la paix. Elle repose sur l'interprétation que le secrétaire d'Etat Henry L. Stimson a récemment donnée du pacte Briand-Kellogg (qui est ici désigné sous le nom de pacte de Paris). S'il y a rupture de la paix, y lit-on, ou menace de rupture, du pacte de Paris, les puissances contractantes se concerteront le plus tôt possible pour faire appel à l'opinion publique et pour s'entendre sur les mesures à prendre. La violation du pacte comportera l'interdiction de relations économiques ou financières, directes ou indirectes, avec l'agresseur. Les puissances s'emploieront à appliquer les mesures nécessaires pour rendre cette interdiction immédiatement effective. Elles déclareront leur détermination de ne reconnaître aucune situation de fait causée par la violation d'une entente internationale.

La deuxième clause exige la ferme application des engagements pris par-devant la Société des Nations: le covenant, l'accord général sur les moyens de prévenir la guerre et l'accord relatif à l'aide financière. Elle souligne le fait que la France considère l'application des sanctions de l'article 16 du covenant comme partie essentielle du projet français.

La troisième clause envisage l'organisation de l'Europe suivant les lignes des traités de Locarno, qui veulent une action commune contre l'agresseur. Un vote de la majorité du conseil de la Société des Nations déclancherait l'action commune en faveur du pays assailli. Il suffira au conseil de s'être assuré qu'une agression ou qu'une invasion a eu lieu pour décider qu'il faut fournir l'aide.

Voici les principaux moyens "techniques" que le projet indique pour la réalisation de l'objectif qui l'a inspiré:

- 1) L'établissement d'armées européennes à bref service actif.
- 2) L'organisation de forces offensives spéciales à mettre sous l'autorité de la Société des Nations au cas d'urgence.
- 3) L'établissement de dépôts d'armes puissantes à l'usage de la Société des Nations; ces dépôts seraient établis dans certains endroits des pays qui fourniraient les armes.
- 4) Un traité naval spécial relatif à la Méditerranée et un traité général pour la suppression des armes navales de nature particulièrement offensive.
- 5) L'abolition du bombardement aérien et la réglementation de l'aéronautique de manière à empêcher le recours au bombardement; l'organisation d'une surveillance internationale européenne des transports aériens civils de l'Europe; l'établissement de forces aéronautiques spéciales à mettre à la disposition de la Société pour assurer la paix.

Dans un mémoire annexé au projet, les autorités françaises demandent à la conférence d'écarter absolument toute question de "réarmement" et expriment la conviction qu'avant de réduire les armements il faudra tenir compte de la situation particulière de chaque Etat et de chaque continent.

Règlement de circulation

Les autorités qui surveillent la circulation dans les rues de notre ville viennent de prendre une décision qui sera de nature à empêcher les embouteillages. Les automobilistes n'auront pas le droit de se placer dans les rues de façon à interrompre la circulation venant des rues transversales. C'est ainsi que lorsqu'une file d'automobiles se sera formée rue Ste-Catherine, l'angle de la rue Amherst, pour attendre le signal de la lumière verte, les automobilistes dans cette rue ne pourront pas se placer de façon à interrompre la circulation dans la rue Wolfe. Lorsque les automobilistes circuleront rue Sainte-Catherine se rendront compte qu'ils vont bloquer la rue Wolfe, ils devront arrêter avant cette rue, en ligne avec les édifices. Les officiers de la circulation ont reçu l'ordre de faire respecter ce règlement.

Les honoires de l'avocat W. Tilley

Ottawa, 15 (S.P.C.) — Le gouvernement fédéral, au cours des années 1919, 1920 et 1931, a versé à M. W. N. Tilley, de Toronto, \$52,250 en honoires professionnels. En 1919, M. Tilley a touché \$20,000 à propos de l'expatriation de l'armurerie Ross à Québec; \$25,000 en 1920 comme arbitre dans la question du chemin de fer Canadien-Nord, et, en 1931, \$5,000 pour l'affaire du "Im Alone" et \$1,500 dans l'appel de la Sun Life au Conseil Privé.

En 1921, pour des services professionnels rendus au Secrétaire d'Etat, il avait touché \$750.

Mort d'un aviateur

Chicago, 15. — Le capitaine William S. (Billy) Brock, aviateur transatlantique, est mort d'un cancer, après trois mois de maladie. Il avait survolé l'océan en 1927 en compagnie d'Edward Schlee. Il était âgé de 35 ans.



Le père Noël
reçoit petits garçons et petites filles tous les jours à sa maisonnette au sous-sol, de 10 h. 30 à midi et de 2 heures à 5 h. p.m. Il vous remettra une jolie bonbonnière.

La fée des étoiles
accueille avec un sourire tous les visiteurs et visiteuses. Venez garçons et filles lui rendre visite, elle remet à chacun une boîte-surprise. Heures: 9 h. à 11 h. 30 a.m., 1 h. à 5 h. p.m.

DUPUIS

\$35,000.00 d'Articles pour hommes vendus à \$17,500.00

et offerts à des prix exceptionnels pour mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Ces articles sont offerts dans diverses quantités et nous vous conseillons de venir de bonne heure mercredi matin pour obtenir ce que vous désirez.



Chapeaux
Beaux chapeaux de feutre dans les formes nouvelles et couleurs variées. Pointures: 6 1/2 à 7 1/2 dans le lot, mais pas dans chaque nuance. Chacun..... **.95**

Casquettes
Bonnes casquettes chaudes, confectionnées d'épais tissu de laine. Avec bande ou cache-oreilles. Aussi casquettes bleues pour le ski. Entrées de tête: 6 1/2 à 7 1/2. Chacun..... **.59**

Foulards
Foulards carrés en belle soie dans les nuances unies ou de fantaisie pour porter le jour ou le soir. Prix ordinaire 4.00. Spécial à un tel bas prix, chacun..... **1.98**

Foulards
Chauds foulards de flanelle dans les nuances et dessins ressemblant aux riches foulards de soie. Aussi élégants que confortables pour l'hiver. Prix ordinaire 1.00. Très spécial, chacun..... **.50**

Chaussettes
Celles-ci sont en tricot soie et laine ou laine et coton, toutes à dessins de fantaisie. Pointures variées. Prix ordinaire .50. Très spécial, la paire..... **.23**

Chaussettes
Tricot plus épais tout laine et par cotes pour ceux qui sortent souvent au grand air. Légères et confortables. Pointures variées. Prix ord. .75. Spécial, la paire..... **.39**

Chandails
Ce lot comprend des gilets et des "pull-overs" en tricot tout laine ou laine et coton. Poitrines 36 à 44. Tant que les quantités dureront, chacun..... **\$1**

Cravates
Beaux tissus de soie dans une grande variété de dessins. Une qualité convenant à l'étudiant, et aux jeunes gens. Prix ord. .50. Chacun..... **.25**

Cravates-mouchoirs
Une cravate et un mouchoir pour appareiller, les 2 articles dans une boîte de carton. Soie de belle qualité, divers dessins. Prix ord. 1.00. Au complet..... **.59**

Ceintures
Bonnes ceintures de cuir lisse ou grenu dans diverses nuances pour accompagner les tissus unis ou tweeds. Prix ordinaire 1.00. Spécial, chacun..... **.50**

Mouchoirs
Bons mouchoirs blancs avec bordure de couleur. Qualité durable et tissu résistant au blanchissage. Prix ord. .20. Achetez-en une ou 2 douzaines à ce bas prix, chacun..... **.10**

Chemises
Broadcloth, collet à même. Teintes unies ou à rayures dans le lot. Plusieurs "seconds". Encolures: 13 1/2 à 16 1/2. Tant que le lot durera, chacune..... **.47**

Chemises
Avec un ou 2 faux cols séparés. Beau broadcloth dans une grande variété de couleurs et rayures. Encolures 13 1/2 à 17 1/2. A écarter au bas prix exceptionnel de..... **.89**

Gants
Doublets ou non doublés en cuir souple. Modèle élégant pour porter avec le paletot d'hiver. Nuances populaires. Pointures diverses. La paire..... **\$1**

Echarpes
Jolie forme carrée si populaire. Crêpe de rayon blanc, gris ou sable. 36" x 36". Indispensable pour tous les jours. Tant que le lot durera, chacune..... **.29**

Mouchoirs
Bons mouchoirs de coton blanc ou à bordure de couleur pour usage quotidien. Le bas prix est exceptionnel, il faut en profiter. Très spécial, chacun..... **.05**

Combinaisons
Tricot de coton ou par cotes, nuance crème avec manches et jambes longues. Tailles 34 à 44. Très confortables pour l'hiver. Tant que le lot durera, chac..... **.59**

Combinaisons
Tricot plus épais en coton par cotes serrées. Avec ou sans boutons sur le devant. Tailles 34 à 44. Très spécial, tant que le lot durera, chacune..... **.95**

Chaussettes
Bon tricot de rayon et coton à dessins de fantaisie dans diverses couleurs. Les pointures sont variées mais non complètes dans chaque dessin. La paire..... **.09**

Dupuis Frères

Albert Dupuis, président.
A.-J. Dugal, v.p. et dir. général. Armand Dupuis, sec.-dir.

Au rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Au pensionnat Mont-Royal
Il y aura une partie de cartes organisées par l'Association des anciennes élèves du pensionnat Mont-Royal, au profit des pauvres et des missions, le jeudi, 17 novembre, à 2 heures 30 p.m.

A Saint-Nazaire de Ville LaSalle
Le R. P. Pépin, supérieur du noviciat des Oblats à Ville LaSalle, à bini dimanche après-midi la pierre angulaire de l'église de Saint-Nazaire, avenue Bélanger, Ville LaSalle.

Avis à ceux qui voyagent
Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 439 Notre-Dame Est. Téléphones HARBOR 1241.

Cours aux barbiers-coiffeurs
Les cours en hygiène et en dermatologie de l'Ecole d'hygiène sociale appliquée donnés aux barbiers-coiffeurs et aux coiffeuses par le Dr J. A. Baudouin et le Dr Albéric Marin ont lieu à l'Université de Montréal tous les mercredis soir à 9 h.

Les inscriptions pour ces cours se termineront demain.

Le banquet à M. Mercier à Ste-Martine
Cet après-midi à 1 h. à lieu le banquet à M. Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts, à Sainte-Martine.

Les discours seront irradiés par le poste C. K. A. C. de 2 h à 4 h.

Conservatoire Lassalle
Une deuxième réunion de tous les anciens du Conservatoire Lassalle aura lieu demain soir, à 8 heures, à la salle de l'Association publique. Le comité des anciens du Conservatoire forme ces jours derniers pour mettre la dernière main à l'élaboration du programme de la grande fête du 18 décembre prochain au "Hôtel Majestic" et pour ce tient à rencontrer le plus grand nombre d'anciens possible. Cette soirée marquera, on le sait, le 25e anniversaire du Conservatoire. Les personnes qui ne pourront assister à cette réunion sont priées de donner quand même leurs noms et adresse à la secrétaire du comité, Mme Cora-Elle Lepage, 360, square Saint-Louis, téléphone MARQUETTE 4667.

Poèmes
MOISSON DE VIE, PAR JEAN-LOUIS GUAY
C'est le livre d'un malade qui, sur son lit de douleur, bénit la vie et la chante.
Ce volume, de 176 pages, rempli de nobles sentiments et de sincérité, procure au lecteur de tout âge une lecture agréable autant qu'édifiante. En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de \$1.00 franco. DE LIBRAIRIE DU DEVOIR, 430, Notre-Dame est. Ville.

Consultez notre gérant



Vous avez de l'argent à placer, vous désirez acheter des valeurs sérieuses, vous désirez vous tenir éloigné de la spéculation?

Consultez notre gérant, il vous indiquera ce dont vous avez besoin.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Sir Hormidas Laporte, K.B. C.P. Président.

Chs-A. Roy, Gérant Général.